



SOMMAIRE

	Pages
Déclaration du Secrétaire général	781
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Rossides (Chypre).	783
Discours de M. Krishna Menon (Inde).	785
Point 51 de l'ordre du jour:	
Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale:	
b) Comité des contributions	
Rapport de la Cinquième Commission	799

Président: M. Frederick H. BOLAND (Irlande).

Déclaration du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit pour la discussion générale, je la donne au Secrétaire général, qui désire faire une déclaration.

2. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (traduit de l'anglais): Dans ma première intervention au cours de la discussion générale [871^{ème} séance], je me suis réservé le droit de demander la parole par la suite pour donner les éclaircissements et présenter les observations qui pourraient paraître indiqués. Je remercie le Président de me donner cette occasion de dire quelques mots à ce stade final de la discussion.

3. Dans son discours de lundi dernier, le Président de la République de Guinée a déclaré:

"Voyons dans le Congo une partie de la vie de notre humanité et considérons le sort réservé à des millions de femmes, d'hommes et d'enfants. Que l'on parle moins de M. Lumumba, de M. Kasa-Vubu, de M. Mobutu, de M. Ileo et des autres, et que l'on se préoccupe sérieusement de trouver à ce problème une solution juste qui serve la cause d'un peuple n'aspirant qu'au bien-être, à la paix et au progrès." [896^{ème} séance, par. 52.]

4. Au cours de cette discussion, on a beaucoup parlé du Congo (Léopoldville), de ses problèmes et de l'effort entrepris par les Nations Unies pour défendre l'indépendance, l'intégrité, la paix et le progrès du Congo. Beaucoup des propos qui ont été tenus étaient mal fondés. Quant à savoir si c'est là le résultat d'une information erronée, d'un réflexe émotif ou de considérations tactiques n'ayant qu'un mince rapport avec les intérêts du Congo, je laisse à d'autres le soin de le déterminer. Après la déclaration du président Sekou Touré que je viens de citer, je voudrais, plutôt que de prendre le temps de l'Assemblée avec des rectifications concernant des problèmes essentiellement superficiels et temporaires, compléter l'expo-

sé de la situation à l'intention de l'Assemblée générale, en parlant de ce qui n'a pas été mentionné: les besoins du peuple congolais et l'œuvre accomplie par les Nations Unies pour aider les autorités à qui incombe la responsabilité de faire face à ces besoins.

5. Dans la confusion des luttes et des conflits qui se déroulent depuis plus de trois mois au Congo, entre personnalités politiques de ce pays, on a de plus en plus l'impression que peu d'entre elles se sont rendu compte que diriger et gouverner n'est pas un privilège qu'il faut briguer, mais une responsabilité qu'il faut assumer.

6. Ce ne sont pas ceux dont on lit le nom dans la presse qui s'occupent laborieusement, jour après jour, de maintenir un minimum d'ordre, d'assurer un minimum d'administration, de prévenir les épidémies et de guérir les maladies, de faire marcher les transports, de nourrir ceux qui ont faim, de veiller à ce que tous ceux qui travaillent pour l'Etat puissent subvenir aux besoins de leurs familles. Non, toutes ces tâches ont été assumées par une foule d'anonymes, par des fonctionnaires congolais dont on ne parle jamais et dont le monde ne connaîtra sans doute jamais le nom. Ils ont choisi de servir plutôt que de gouverner, de se subordonner plutôt que de rechercher le pouvoir. Qu'il me soit permis de rendre hommage à ces hommes, à ce qu'ils ont accompli pour faire de l'indépendance du Congo quelque chose de vivant, quelque chose qui ait un sens. C'est avec eux que les Nations Unies ont eu à travailler, ce sont eux que nous avons pu consulter, ce sont eux que nous avons essayé d'aider.

7. Ce faisant, nous avons été accusés de servir les intérêts d'éléments étrangers, de travailler la main dans la main avec les impérialistes et d'entraver l'action des autorités légitimes. Nous avons été accusés de nous substituer à ces autorités, de rechercher le pouvoir pour les Nations Unies au Congo et de restaurer une sorte de colonialisme. Que personne ne s'y trompe. Tous ces hommes, venus de bien des pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'outre-Atlantique, qui servent l'ONU au Congo, pourquoi donc y sont-ils? Ils ont quitté leurs familles. Ils ne sollicitent aucun titre d'avancement futur dans leurs pays d'origine où ils désirent retourner. Ils travaillent dans les conditions les plus défavorables, soumis à une tension nerveuse constante; leurs journées de travail sont sans fin; ils ignorent si tout ce qu'ils font ne sera pas balayé un de ces jours, par de nouvelles vagues de troubles politiques. Et pourtant, ils donnent à cette œuvre le meilleur d'eux-mêmes. Je tiens à rendre hommage à ces pionniers d'un groupe sans cesse plus nombreux d'hommes qui, partout dans le monde, voient dans les services rendus aux autres membres de la communauté humaine une récompense qui se suffit à elle-même, qui donne un sens à leurs efforts et à leur vie, guidés qu'ils sont par leur foi dans un avenir meilleur et fidèles aux strictes normes de conduite que la

Charte exige de tout fonctionnaire international. Qu'on leur reproche leurs lacunes, si l'on veut; qu'on dise qu'ils devraient faire davantage, si on se croit autorisé à le dire; qu'elles critiquent telle ou telle des décisions qu'ils ont prises, les personnes qui, peut-être, à leur point de vue, pensent qu'une autre décision aurait été meilleure; mais qu'on ne mette pas en doute leur intégrité et leur sérieux, qu'on ne mette pas leurs mobiles en cause, et, surtout, qu'on n'essaie pas de les faire passer pour des ennemis de la cause même — le bien-être du peuple congolais, dans la paix et dans la véritable indépendance — à laquelle ils donnent tant et pour laquelle, en tant qu'individus, ils reçoivent si peu sur le plan matériel, si tant est qu'ils reçoivent quelque chose.

8. Si je dis cela, c'est pour m'acquitter d'un devoir de justice, devoir nécessaire si l'Organisation veut être digne des normes morales qu'elle professe et si elle veut pouvoir compter à l'avenir sur les services de ceux pour lesquels ces normes sont une foi qu'il est de leur devoir de défendre par leurs actes.

9. Une grande partie du débat a été inspirée de manière évidente par telle ou telle mesure d'urgence particulière prise par les Nations Unies et qui aurait eu des incidences, ou même des motifs, de caractère politique. Les auditeurs ont pu avoir l'impression que ce que l'Organisation fait au Congo se cristallise ou se résume en réalité dans ces quelques actions. Dans la perspective où je me place, il s'agit là de détails dans un vaste ensemble d'activités; quelque importants qu'ils puissent être en eux-mêmes, ce ne sont là que des faits qui reçu une large publicité et se sont produits à un moment où, au cours des complications politiques de la situation, les activités de l'Organisation, en raison des principes que celle-ci doit observer, semblent temporairement être entrées en conflit avec quelque intérêt particulier.

10. En raison de l'effondrement et de la disparition de l'armée nationale congolaise en tant que facteur stabilisateur, il y a maintenant à la place de celle-ci, à titre de mesure d'urgence, près de 20.000 hommes de la Force des Nations Unies au Congo, que l'on a considérés comme nécessaires pour assurer une protection minimum de la vie de la population et qui assument ainsi une charge qui relève normalement des forces de sécurité nationale. Cette opération complexe, rendue possible dans une large mesure par la générosité et les sacrifices d'autres Etats africains, est aussi largement tributaire d'un cadre d'officiers hautement qualifiés, venus de très nombreuses nations, et de services techniques très développés et coûteux. La Force n'aurait pu se trouver au Congo sans l'une des plus grosses opérations de transport aérien que l'on ait jamais entreprises et que nous n'avons pu organiser qu'en faisant appel aux ressources des plus puissants pays du monde. La Force bénéficie de services de techniciens qui ont reçu la meilleure formation technique et qui possèdent le meilleur équipement disponible. Et pourtant, ses moyens sont faibles au regard de ses tâches. Il est vraiment étrange que dans une telle situation on entende dire que la Force devrait et pourrait être retirée ou que ses tâches pourraient être assumées par les forces de sécurité nationale ou encore par quelques-unes des unités qui la composent maintenant.

11. Mais les activités de la Force, je l'espère, constituent une phase toute passagère dans l'effort que font les Nations Unies pour donner au Congo son entière

et réelle indépendance et rétablir son intégrité. Déjà, et de plus en plus, l'opération civile revêt une importance décisive. Et, dans cette opération civile, les résultats acquis ont exigé que toutes les institutions des Nations Unies fournissent le concours maximum qu'elles pouvaient apporter.

12. Dans l'immensité du Congo, où tant de déplacements dépendent des services aériens, tout aurait été cloué au sol au cours des trois derniers mois s'il n'y avait eu le contrôle de la circulation aérienne, la radio et les aides à la navigation, les prévisions météorologiques et les télécommunications fournis par l'Organisation de l'aviation civile internationale, l'Union internationale des télécommunications et l'Organisation météorologique mondiale. Les produits alimentaires et le lait si généreusement fournis par des Etats Membres à l'intention des enfants et des réfugiés — lorsque les approvisionnements n'ont pas été interrompus par des troubles politiques — ont été aussi acheminés dans une large mesure par des avions des Nations Unies, vers des points de distribution répartis dans l'ensemble du pays et où les autorités locales et la Croix-Rouge se sont ensuite chargées de faire le nécessaire. La désorganisation, dès le début, des transports de surface, qui a entraîné des pénuries locales de produits alimentaires, a été surmontée par le personnel des Nations Unies, qui a veillé au dragage du fleuve et à la réouverture du port maritime, qui a transporté des pilotes par hélicoptère afin d'accroître leurs heures de travail effectives, qui a remis en service les pipe-lines entre le port et la capitale, et qui supervise les ateliers et l'entretien des ports et chemins de fer. Certains de ces ingénieurs ont été affectés à l'élaboration d'un programme de travaux publics visant à atténuer le chômage. Les programmes du Bureau international du Travail visent un certain nombre de problèmes de main-d'œuvre et de sécurité sociale de la plus grande importance. Les hôpitaux, abandonnés par leur personnel médical, ont été rapidement remis en service par les groupes médicaux fournis par les sociétés de la Croix-Rouge de nombreux pays, et l'Organisation mondiale de la santé a assuré les services d'hygiène essentiels. Les plans et les mesures visant à rouvrir les écoles et à organiser l'enseignement secondaire et technique ont dépendu dans une large mesure de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

13. Des plans visant à maintenir les services agricoles sont actuellement mis au point par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Les établissements de recherche, qui présentent un intérêt pour l'ensemble du continent et qui sont réputés dans le monde entier, sont protégés et entretenus par les soins de l'Organisation des Nations Unies. On élabore actuellement des plans pour la formation des médecins, maîtres et fonctionnaires de demain, afin que le Congo puisse utiliser au maximum cette ressource que représentent les jeunes du pays, son capital le plus précieux et le plus durable. Tous ces services d'importance vitale sont fournis sous les auspices du drapeau de l'ONU, tout risque se trouvant ainsi éliminé que le Congo ne soit amené à dépendre de telle ou telle puissance étrangère, ou que des éléments de l'extérieur aient la faculté d'établir ce qui pourrait devenir des intérêts acquis dans le pays. Ils ont, partant, efficacement contribué à établir et à renforcer sa vraie indépendance.

14. On pourrait demander quelle est la place que le gouvernement et l'administration occupent dans ce tableau. Je pense avoir déjà fourni la réponse. Nous nous sommes efforcés d'agir par voie de consultation dans toute la mesure où il y avait quelqu'un qui pouvait être consulté et qui se souciait des besoins. Nous avons continuellement et très étroitement coopéré avec nombre de fonctionnaires du gouvernement central. Nous avons évité de prendre des décisions pour lesquelles nous ne pouvions obtenir d'assentiment de source qualifiée, mais, lorsqu'une situation donnée atteignait un stade de crise aiguë exigeant des contre-mesures immédiates, et lorsque nous ne pouvions trouver ceux dont nous souhaitions avoir l'appui, il nous a fallu agir en êtres humains conscients de leurs responsabilités, aux prises avec une situation d'une urgence désespérée. On essaie de sauver une personne qui se noie sans autorisation préalable et, même si elle offre de la résistance, son sauveteur ne l'abandonne pas, même lorsqu'elle essaie de l'étrangler. Je ne crois pas que quelqu'un puisse souhaiter que l'Organisation suive d'autres règles que celles que l'on s'applique à soi-même devant une telle situation.

15. J'ai dit au Congo, il y a quelque temps, que la naissance d'un Etat congolais indépendant s'était trouvée coïncider avec la naissance d'une vraie coopération, au service d'un Etat Membre, de toutes les organisations relevant des Nations Unies. En ma qualité de porte-parole de toutes ces administrations, je peux dire que nous sommes fiers d'avoir eu la possibilité de servir de la sorte, mais je dois ajouter que nous serons encore plus fiers lorsque, grâce à tous les efforts faits de concert, nous serons arrivés au point où nos services ne seront plus nécessaires au Congo et où nous pourrons quitter le pays en le laissant exclusivement et entièrement entre les mains de ses propres habitants, protégeant par leurs propres moyens son indépendance, sa paix et sa prospérité.

16. Le but de tout effort politique doit naturellement être le bien-être de l'individu dans la sécurité et la liberté. Dans le cas du Congo, comme dans tous les autres, les moyens nécessaires à cette fin sont en premier lieu l'indépendance, la paix, l'intégrité et la prospérité du pays. Ce but lui-même exige le maintien et le progrès de la vie économique, le fonctionnement d'un bon système judiciaire, celui d'une bonne administration, tout cela sous la responsabilité d'un gouvernement stable grâce aux racines solides qu'il trouve dans la libre volonté de la population, exprimée et affirmée selon des formes démocratiques. Telle est la perspective dans laquelle il faut voir l'effort de l'Organisation des Nations Unies. Cette perspective doit déterminer notre jugement et nous donner le sens des proportions nécessaire si nous voulons éviter de substituer les moyens aux fins et les intérêts de tel ou tel homme ou de tel ou tel groupe à ceux de la population.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

17. M. ROSSIDES (Chypre) [traduit de l'anglais]: Chypre, qui est l'un des pays récemment admis à l'Organisation des Nations Unies, intervient dans la discussion générale avec toutes les hésitations d'un nouveau venu. Nous n'avons ni expérience de la complexité des questions qui seront discutées ni accumulation de connaissances à leur sujet. Mais nous

pouvons, je l'espère, contribuer à ce que les choses soient vues sous l'angle qui convient et à ce que les problèmes mondiaux soient examinés avec objectivité. Nous apportons aussi notre foi dans l'Organisation des Nations Unies et notre profond désir de servir la cause de la paix fondée sur la justice et la liberté, pour lesquelles le peuple de Chypre a lutté et combattu si longtemps.

18. Je pense en ce moment avec gratitude à toutes les nations qui ont appuyé notre cause et qui ont soutenu le droit du peuple chypriote à la liberté et à l'indépendance. C'est avec émotion que je me rappelle les encouragements que nous ont prodigués de nombreuses délégations de cette assemblée.

19. Chypre a eu pour sort de connaître, à travers les siècles, bien des vicissitudes et des épreuves. Dans sa longue histoire, elle a connu des périodes d'autonomie où la philosophie et les arts ont fleuri. Elle a connu également des périodes de domination étrangère. En supportant les tempêtes de l'histoire, son peuple a peut-être gagné en force d'âme et en compréhension à l'égard des autres peuples; il a appris ainsi la patience et la tolérance.

20. Nous arrivons à l'Organisation des Nations Unies à un moment critique pour le monde et pour l'Organisation elle-même. Nous ne sommes engagés à l'égard de personne et nous n'alignerons pas notre politique comme par habitude sur celle d'un bloc de puissances ou d'un camp. Nous suivrons une ligne de conduite indépendante, en étant guidés par le droit et le bien commun. Si nous sommes engagés, et nous le sommes fermement, c'est à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et de la Charte. En cette heure historique, nous savons pleinement que nous serons en partie responsables des décisions qui seront prises et de leurs répercussions internationales. Nous aurons donc besoin de toute la clarté de pensée et de la compréhension qui viennent de la sincérité des intentions et la pureté d'esprit.

21. A peine sortis de la lutte pour notre émancipation, nous ne conservons aucune trace de rancœur contre qui que ce soit et aucune prévention n'obscurcit notre jugement. Cependant, notre attachement à la cause de la liberté n'en est ni moins fort ni moins fervent en ce qui concerne la liberté des autres. Les peuples qui, en quelque pays ou région du monde que ce soit, luttent pour leur liberté peuvent être assurés que le cœur des Chypriotes bat à l'unisson avec le leur. Nous avons écouté avec un intérêt particulier et une satisfaction profonde l'appel dynamique que les chefs éminents de tant de nations, grandes et petites, ont lancé en faveur de la liberté et contre le colonialisme. La voix collective des nations s'est fait entendre et elle s'est prononcée de manière décisive pour l'accession à l'indépendance de tous les peuples assujettis du monde.

22. L'ère de la domination et de la force est révolue. Tous les peuples doivent pouvoir, en toute liberté, développer leur culture propre et établir leur propre système politique et économique. C'est là un fait qu'il faut que reconnaissent à temps ceux qu'intéresse directement la question. Ce sera dans leur propre intérêt à long terme, autant que dans celui de la paix mondiale. Il ne peut y avoir, en effet, ni stabilité ni paix là où la volonté des peuples s'insurge et où le sens de la justice, de la liberté et du droit est continuellement violé. C'est Woodrow Wilson, ce grand

précurseur de l'Organisation des Nations Unies, qui a dit que "si les peuples n'ont pas le droit de disposer d'eux-mêmes, il ne peut ni ne saurait y avoir de paix dans le monde".

23. Il est indispensable que ceux qui détiennent la puissance envisagent le problème d'une façon réaliste. La domination de certains peuples par d'autres doit faire place à une coopération entre peuples libres, fondée sur l'égalité et la confiance. C'est la tendance de l'histoire, et ce sont là des impératifs moraux qui ne peuvent être négligés.

24. Aussi voudrions-nous voir intervenir une solution du problème algérien grâce à de la compréhension mutuelle entre la nation française et le peuple algérien, dont nous appuyons sans réserve les aspirations à la libre détermination. La politique clairvoyante du grand chef d'Etat de la France, le président de Gaulle, et sa foi dans la liberté, dont il a fait preuve de façon si magnifique au cours de la dernière guerre, permettent d'espérer fermement qu'une telle solution sera trouvée, et trouvée bientôt, au moyen de libres négociations avec les représentants de la courageuse nation algérienne.

25. Chypre, étant une île, est géographiquement détachée des continents, mais nous ne sommes pas très éloignés de l'Afrique, et nous portons un vif et amical intérêt à l'avenir de tous les peuples de ce continent. Nous attendons avec impatience le jour, assez proche, où tous les peuples africains seront libres et constitueront des Etats souverains ayant leur propre gouvernement. Il ne nous appartient pas de définir ce qu'on appelle la "personnalité africaine", mais si l'on entend par là un sens de l'unité partagé par tous les peuples et tous les Etats africains, une conception de l'identité propre du continent, dont l'unité aiderait à renforcer la communauté mondiale, alors nous lui faisons le meilleur accueil.

26. Notre position sur la question du Congo (Léopoldville) est conforme à la résolution [1474 (ES-IV)] adoptée par l'Assemblée générale à sa quatrième session extraordinaire d'urgence. Nous appuyons sans réserve l'Organisation des Nations Unies dans ses efforts pour rétablir la paix et la concorde au Congo et pour sauvegarder l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays. Il ne faut pas qu'il y ait d'intervention extérieure au Congo. Le gouvernement et le peuple de ce pays pourront, avec l'aide des Nations Unies, trouver le chemin de la paix et de l'unité.

27. La tâche entreprise par le Secrétaire général pour donner suite à la décision du Conseil de sécurité a été accomplie, à notre avis, avec impartialité, ainsi qu'avec une efficacité et une diligence louables, en dépit de grandes difficultés. Ma délégation tient donc à s'associer à tous ceux, très nombreux, qui ont exprimé leur confiance en la fidélité de M. Hammarskjöld à la Charte, en son intégrité et en son habileté. Sans l'intervention opportune de l'Organisation des Nations Unies et sans son action décisive, le Congo aurait été plongé dans le chaos et on aurait couru le risque d'une guerre générale.

28. Il est indispensable de ne pas gêner l'action du Secrétaire général ni d'affaiblir son pouvoir de prendre des décisions, car il est l'agent d'exécution des Nations Unies. Si l'on transférait l'autorité et les fonctions de Secrétaire général à un organe politique, quelle qu'en soit la composition, ou si l'on modifiait de toute autre façon les attributions du Secrétaire

général, on introduirait la discorde politique au sein même de l'instance d'exécution et l'on paralyserait ainsi son action et son efficacité, au moment où elles sont le plus nécessaires.

29. Nous avons foi dans l'Organisation des Nations Unies en tant que moyen d'assurer la paix par la liberté et le développement économique. L'humanité angoissée place en elle sa confiance et ses espoirs. Nous souhaitons fermement que son influence s'accroisse et que le domaine de ses activités s'élargisse. Nous appelons de nos vœux le jour où l'ONU disposera d'une force militaire propre lui permettant de faire face à toutes les situations et où toutes les bases militaires deviendront des bases de police de l'ONU au service de l'humanité.

30. Malgré certaines insuffisances — peut-être inévitables — l'œuvre de l'ONU a été, dans l'ensemble, une suite de progrès et de réalisations remarquables. Elle est déjà intervenue fort salutairement dans de nombreuses situations très dangereuses dans le monde entier. Son activité d'ordre économique, qui est par nature moins frappante, a été des plus utiles. Il faut encourager et développer cette activité par tous les moyens afin d'essayer, par un effort constructif, de créer une situation internationale dans laquelle les crises auront moins de chances de se produire.

31. Nous espérons que l'ONU accordera une assistance économique et technique accrue et plus étendue aux pays nouvellement indépendants, afin de faire face aux besoins urgents de ces pays, et d'assurer leur stabilité économique et leur développement dans l'intérêt de la paix mondiale.

32. A ce sujet, ma délégation est d'avis qu'en vue d'élargir et d'intensifier les programmes d'assistance aux pays peu développés, il conviendrait de revoir toute la question de l'assistance à ces pays à la lumière de l'expérience acquise par l'ONU en matière de reconstruction économique et de développement. Ma délégation estime qu'il est temps que l'ONU entreprenne des efforts plus vigoureux pour le développement économique et social des régions peu développées du monde.

33. En ce qui concerne la question de Bolzano (Bozen), qui doit être examinée par la Commission politique spéciale, on devrait pouvoir, dans un esprit de conciliation, trouver une solution équitable et nous serions heureux d'aider, par les moyens dont nous disposons, à parvenir à un tel accord.

34. Pour ce qui est du désarmement, nous avons étudié le rapport annuel du Secrétaire général [A/4390] et le rapport de la Commission du désarmement [voir A/4463]. Nous avons également présentée à la pensée la résolution [1378 (XIV)] sur le désarmement général et complet, que l'Assemblée générale a adoptée à l'unanimité à sa quatorzième session. Nous avons écouté avec le plus grand intérêt et avec respect les sages déclarations faites par les chefs des grandes nations. Dans toutes ces déclarations, nous avons trouvé un profond désir de paix et de désarmement. Nous croyons à la sincérité de ces discours. Toutes les nations souhaitent la paix et veulent le désarmement. On est donc tenté de se demander, et cela à juste titre: pourquoi le monde est-il en crise et pourquoi ne peut-il y avoir d'accord sur le désarmement? Nous ne mettons pas en doute la bonne foi ou la sagesse des grandes puissances. Nous nous interrogeons quant aux résultats. Il semble que le principal

obstacle soit la suspicion et la méfiance. Toute proposition présentée par les uns est considérée avec suspicion par les autres. C'est probablement pourquoi toutes les négociations finissent par échouer, bien qu'à certains moments elles semblent être sur le point d'aboutir. L'inspection et le contrôle sont des aspects du problème qui ne peuvent être négligés, vu qu'ils contribueraient à rétablir la confiance en ouvrant les portes du secret.

35. Pendant les dernières réunions du Comité des dix puissances sur le désarmement, l'écart entre les positions semble s'être considérablement réduit. Les vues des deux camps quant à la priorité à accorder à un plan de désarmement ou à un plan de contrôle ne devraient pas être inconciliables. Par exemple, des plans parallèles de désarmement et de contrôle pourraient être arrêtés en même temps dans le cadre d'un seul et même traité et mis en œuvre par étapes, sans que l'équilibre des forces soit modifié. Pourtant, aucun accord n'est en vue. Ce qui manque, à notre avis, c'est une certaine confiance de part et d'autre. On craint — et cela n'est peut-être pas déraisonnable — qu'au cours du processus de désarmement l'équilibre des forces ne se trouve rompu, ce qui aurait des résultats catastrophiques pour l'un ou l'autre camp. Mais il nous semble que la recherche de l'équilibre des forces peut difficilement se concilier avec le désarmement. L'un et l'autre relèvent de préoccupations diamétralement opposées. Le premier repose sur l'antagonisme et la suspicion, le second doit reposer sur la confiance et la coopération. Il est donc difficile, sinon impossible, de les harmoniser. C'est pourquoi on ne peut parvenir à un accord si la suspicion et les accusations mutuelles augmentent.

36. Pour nous, la condition essentielle et le premier principe sont surtout et inévitablement d'ordre moral. Il est vain d'essayer de trouver des formules acceptables de désarmement tant que des éléments négatifs tels que l'antagonisme et la suspicion subsistent dans le cœur des hommes et des nations. Il est indispensable de créer un climat de confiance si l'on veut que le désarmement cesse d'être une chimère insaisissable.

37. Alors que la science a fait des progrès étonnants, l'évolution morale a été lamentablement lente. En notre époque nucléaire, cette disparité ne peut continuer sans de graves conséquences. Une régression scientifique est impossible. Le progrès moral est donc indispensable. Or, il est réalisable. L'humanité doit maintenant faire face, pour la première fois, à une menace d'autodestruction à laquelle il n'est pas possible de se soustraire. Le seul moyen d'y échapper est de s'engager sur la voie de la fraternité humaine. L'humanité devra s'y résoudre ou périr.

38. Il peut sembler déplacé de faire de la morale au cours d'une discussion d'ordre pratique. Il se peut, cependant, que ces considérations ne soient pas entièrement hors de propos. Depuis 10 à 20 ans, le monde a évolué avec une rapidité étonnante. Des idées comme celle de la fraternité humaine, qui était considérée naguère comme un idéal lointain et inaccessible, ont maintenant pris un caractère de nécessité pratique et d'exigence absolue.

39. Nous croyons que l'Organisation des Nations Unies peut jouer et jouera un rôle positif dans cette évolution. L'accroissement rapide du nombre de ses membres lui a infusé le sang vivifiant des pays d'Asie

et d'Afrique et un sens salutaire de plus grande indépendance dans la façon de considérer les problèmes mondiaux. Grâce à son universalité, elle devient de plus en plus la voix de l'opinion mondiale et est destinée à exercer une influence décisive sur l'évolution des affaires mondiales. Son influence morale se constate déjà dans l'ensemble de l'attitude qu'a adoptée l'Assemblée à l'égard des questions internationales. A mesure que l'Organisation grandira, on verra se confirmer la confiance et les espoirs de l'humanité. Nous sommes convaincus qu'il en résultera des attitudes politiques nouvelles qui permettront à l'humanité d'atteindre de plus hauts niveaux dans ses entreprises et ses réalisations. C'est dans cet esprit que nous apporterons à l'ONU le concours modeste mais très sincère de notre petit pays.

40. M. Krishna MENON (Inde) [traduit de l'anglais]: Cette session, la quinzième de l'Assemblée générale des Nations Unies, ouverte voici près de quatre semaines, dans un climat de préoccupations et d'espoir, a pris une plus grande ampleur non seulement par l'admission, dont nous nous félicitons, d'une partie du monde presque tenue jusqu'à présent à l'écart de la vie politique internationale, mais aussi par la présence de chefs d'Etat, de chefs de gouvernement et d'un grand nombre de ministres des affaires étrangères à la tête d'environ la moitié des délégations. Le Premier Ministre de l'Inde, représentant ma délégation, a prononcé un discours [880^eme séance] pour attirer l'attention de l'Assemblée sur l'extrême urgence des problèmes qui se posent et sur la façon dont nous en concevons la solution. Il a rappelé aux Nations Unies la situation analogue dans laquelle se trouvait la Société des Nations à la veille de la seconde guerre mondiale. Le Premier Ministre de mon pays a dit également à l'Assemblée qu'il désirait traiter de l'urgence des problèmes qui se posent à nous, et, tout en soulignant que nous étions responsables, en tant qu'Organisation, du manque de progrès et des échecs subis, il a insisté sur l'œuvre que nous devons mener à bien. Ma délégation n'a donc pas de doute quant aux responsabilités à la fois individuelles et collectives des Etats Membres de l'ONU. Le Premier Ministre de mon pays a, cependant, réservé le droit de notre délégation d'intervenir à nouveau au sujet de ces problèmes et de leurs aspects les plus particuliers.

41. Trois semaines se sont écoulées depuis lors, trois semaines de débats prolongés, parfois acrimonieux, mais néanmoins, pensons-nous, fructueux en fin de compte. Aussi ma délégation ne considère-t-elle pas ces trois semaines comme du temps perdu, qui n'a produit que de l'acrimonie, car c'est grâce à ces assauts de discussion et à la confrontation des divers points de vue, présentés parfois selon des méthodes qui varient selon les pays, que nous pouvons progresser. Si ma délégation intervient donc de nouveau, à la fin de la discussion générale en sachant, que l'Assemblée ne veut plus de discours qui ne soient que des discours — c'est parce qu'elle a le sentiment d'un rôle à remplir.

42. Ce serait un truisme que de dire que l'Assemblée, réunie sous le signe d'une grande espérance, se trouve devant une situation qui, sans provoquer encore, je l'espère, du désespoir, incite à bien des examens de conscience et des méditations, et où des problèmes beaucoup plus importants que les formules avancées par telle ou telle délégation sont devenus

des affaires que nous devons trancher. Cela me rappelle ces vers de Browning:

*Mieux vaut être bon que méchant;
Mieux vaut être doux que sauvage;
Le calme vaut mieux que la rage.
Si pesant que soit le nuage,
Un soleil poindra sur les champs.*

43. Même à l'Assemblée, je l'ai déjà dit dans une intervention précédente [876^e séance], nous avons vu le ciel s'éclaircir un peu lorsque deux nations d'Afrique, qui ne peuvent pas prétendre avoir une expérience politique moderne comparable à celle d'autres pays, se sont présentées devant nous après avoir réglé leurs différends par des méthodes pacifiques et nous avoir montré comment des divergences, même vives — et les divergences entre voisins sont toujours les plus vives — peuvent être résolues.

44. Au cours de la discussion générale, ma délégation a pour habitude de parler tout d'abord du rapport annuel du Secrétaire général [A/4390]. Etant donné la date tardive et les circonstances particulières qui entourent cette année les travaux des Nations Unies, je n'ai pas besoin de faire une analyse détaillée des rapports du Conseil de sécurité [A/4494] ou du Secrétaire général. Je me bornerai à dire que ce n'est pas par hasard ni par parti pris que le Secrétaire général accorde, dans son rapport, une grande attention à l'Afrique et au problème du Congo (Léopoldville). On a déjà beaucoup parlé des nouveaux Membres africains admis à l'Organisation et, ce matin, je voudrais parler à mon tour des problèmes des peuples dépendants. Cependant, je voudrais tout d'abord exprimer les vues actuelles de ma délégation au sujet du problème du Congo.

45. On se souviendra — et aucun représentant ne peut, quelles que soient ses opinions, contester l'urgence de ce problème, puisque, trois ou quatre jours avant l'ouverture de la session de l'Assemblée, le Conseil de sécurité a pris avec sagesse une décision à ce sujet — que l'Assemblée générale a décidé qu'il s'agissait d'une question d'urgence. Bien que l'Assemblée dût se réunir le 20 septembre 1960, elle a été convoquée trois jours avant cette date en session extraordinaire d'urgence; le problème a été discuté franchement et nous avons pris des décisions. Bien que nous sachions que l'action nécessaire dont le Secrétaire général a parlé ce matin se poursuit au Congo, nous devons nous poser la question suivante: Comprendons-nous mieux les détails du problème du Congo, approchons-nous davantage d'une solution ou d'un règlement? Le fait est qu'après trois ou quatre semaines de session ordinaire, après avoir convoqué une session extraordinaire d'urgence pour un problème qui ne pouvait pas attendre, nous n'avons pas agi assez vite pour aboutir à un résultat positif. C'est pourquoi mon gouvernement m'a chargé — je parle en ce moment au nom du gouvernement et du peuple indiens — de déclarer que nous devons nous pencher sur ce problème en nous rendant mieux compte de son urgence et de son caractère impérieux que cela n'a été le cas jusqu'à présent. Je tiens à dire, à ce sujet, que ma délégation ne cherche pas à répartir le blâme ou les responsabilités, ni à s'étendre sur le passé. Ni les individus ni les nations ne peuvent regarder dans deux directions à la fois. On ne peut regarder qu'en avant ou en arrière et, si nous sommes sages, nous regarderons devant nous et nous ne tiendrons

compte du passé que pour en tirer des motifs d'agir, des leçons ou des avertissements.

46. A propos du Congo, les Nations Unies, c'est-à-dire tous les Membres de l'Organisation, continuent à se trouver engagés. Certains pays, dont le mien, ont été et sont probablement engagés plus avant encore, du fait de l'envoi d'un fort contingent dans ce pays, mais le monde entier est engagé, car le Congo offre le spectacle d'un cas de liquidation de l'impérialisme qui soulève des problèmes d'un caractère tout nouveau. Pour le moment, je ne veux pas entrer dans les raisons de cet état de choses, qui seront examinées en commission, lorsque la question sera discutée, mais ma délégation tient à formuler devant l'Assemblée générale certaines demandes dont elle voudrait qu'il soit tenu compte. En premier lieu, nous devons nous souvenir que les affaires d'un peuple ne peuvent être gérées à sa place par une autre nation ou même par nous tous ici. La seule solution est, par conséquent, que les Congolais dirigent leurs affaires à leur façon, c'est-à-dire, comme le Premier Ministre de mon pays l'a demandé dans son discours, que le Parlement du Congo, élu par le peuple et représentant le peuple, soit convoqué sans autre retard. J'estime que tout nouveau retard ne fera qu'aggraver la situation, fera apparaître des tendances politiques indésirables et rendra impossible toute discussion non influencée par des considérations qui n'ont pas à intervenir. Notre première demande est donc que le Parlement du Congo soit réuni sans autre nouveau retard. C'est l'une des responsabilités les plus pressantes et les plus impérieuses des Nations Unies.

47. Deuxièmement, nous voudrions demander que, quelles que soient les considérations d'ordre juridique que l'on puisse faire valoir, tout le personnel étranger qui se trouve au Congo à d'autres fins que l'exécution des buts et des directives des Nations Unies, ou qui n'est pas employé à des tâches humanitaires telles que les soins dans les léproseries ou dans les hôpitaux, se retire du pays volontairement, car la présence de telles personnes, qui ont joué un rôle au Congo, ne peut pas aider à la solution du problème. S'il se trouve dans le pays de nombreuses personnes non congolaises qui ne sont pas associées à la réalisation des desseins des Nations Unies, leur présence constituera un obstacle à toute solution.

48. Troisièmement, nous pensons que les Nations Unies doivent montrer sans équivoque que les membres de leur personnel ne sont pas dans le pays en tant qu'arbitres destinés à intervenir entre des factions rivales, car la Charte n'enjoint pas à l'Organisation de le faire. Nous devons également nous souvenir que c'est la première fois que les forces des Nations Unies sont utilisées, non pas entre des nations mais au sein d'une nation. Nous devons également nous dire que, si des problèmes se posent au Congo en ce qui concerne l'ordre public, son maintien devra être assuré par le peuple congolais. Notre plus grande préoccupation doit être que, désormais, l'administration, le maintien de l'ordre, le développement économique et le recrutement du personnel soient assurés par le Congo.

49. Tels sont les principes qui devraient nous guider. Ayant insisté comme je l'ai fait sur l'urgence du problème congolais, je n'examinerai pas, pour le moment, les propositions précises qui ont été faites. Puisqu'il a fallu que nous examinions la question en session extraordinaire d'urgence, malgré l'imminence

de la session ordinaire, l'urgence du problème est indiscutable. Comme je l'ai dit, nous sommes aussi loin que nous l'étions il y a quatre semaines de comprendre et de connaître les détails du problème. Aussi, bien que je ne veuille pas dire que le cours des choses nous échappe, nous devons chercher à opérer, à l'heure actuelle, un certain désengagement de l'Organisation des Nations Unies. Son engagement doit avoir le caractère dont M. Hammarskjöld a parlé il y a un instant: un caractère constructif.

50. Enfin, je voudrais également dire que, bien qu'on ne puisse ni ne doive empêcher le Congo de recevoir une assistance ou de la sympathie, de quelque partie du monde que ce soit, il ne serait pas, actuellement, dans l'intérêt du monde que des gens très puissants cherchent à pêcher dans ces eaux troubles; toute aide, tout appui au Congo devraient être apportés, je ne dis pas nécessairement par l'intermédiaire de l'ONU, car cela peut n'être pas toujours possible, mais du moins à sa connaissance, afin que tout soit loyalement fait et que l'on s'en remette au peuple congolais, conformément aux idées fondamentales de liberté et d'autonomie nationale, du soin de régler lui-même ses propres affaires. Voilà comment nous voyons les choses.

51. Je voudrais parler maintenant d'un autre problème urgent qui présente un caractère particulier. Il nous entraîne d'Afrique en Asie, dans le Sud-Est asiatique, et concerne un pays voisin du mien, le Royaume du Laos. Dans toute l'Indochine, on se trouvait en présence d'une situation qui résultait elle aussi de la liquidation d'un empire, les efforts des peuples ayant conduit l'ancienne puissance coloniale à accepter des renonciations, et notamment, en vertu des accords bien connus de Genève de 1954^{1/}, un règlement concernant le Laos. Il y a la question du Laos et aussi celle l'Indochine.

52. Pendant les quatre ou cinq années qui suivirent les accords de Genève, mon pays et mon gouvernement ont exercé de grandes responsabilités à cet égard. Ces responsabilités n'étaient pas sans liens avec les principes énoncés dans la Charte ou les buts des Nations Unies, mais avaient été assumées en vertu d'accords internationaux, à la requête des parties intéressées et avec le consentement de ceux qui étaient directement en cause. Les accords de Genève, avec toutes leurs imperfections, ont maintenu la paix dans cette partie du monde. Le 11 août 1954, pour la première fois en 25 ans, les canons s'étaient tus dans le monde. Depuis le bombardement de la Mandchourie par le Japon avant la seconde guerre mondiale, jusqu'au 11 août 1954, des combats n'avaient cessé de se dérouler quelque part et, lorsque l'armistice fut déclaré, le monde connut pour la première fois un jour de paix. Un mécanisme fut créé pour assurer le retrait d'une puissance coloniale et, quelles que soient les difficultés qui ont surgi à l'occasion de ce retrait, il faut se souvenir qu'aucun accord ne peut être parfait.

53. La Commission internationale pour la surveillance et le contrôle au Laos fut chargée de certaines tâches dans le détail desquelles je n'entrerai pas. Ainsi que je l'ai dit, que nous envisagions avec satisfaction ou que nous déplorions la situation dans laquelle se trouve le Viet-Nam, divisé en deux parties,

quelle que soit notre sympathie ou nos opinions à l'égard des plaintes du Cambodge quant aux incursions qui sont faites sur son territoire, nos amis du Cambodge, j'en suis sûr, reconnaîtront comme nous qu'à la suite des accords de Genève la présence de la Commission, sa coopération et la manière dont elle a exercé ses fonctions dans le passé ont tenu cette partie du monde à l'abri d'une guerre. Les accords de Genève, conclus par quatre grandes puissances occidentales et la Chine, et auxquels les Etats-Unis se sont associés dans la déclaration finale^{2/}, reposent sur l'idée de non-intervention dans les affaires intérieures de ces pays. Il n'y a d'espoir pour un pays d'Asie, en particulier pour un petit pays, de voir régner la paix sur le continent que si les protagonistes de la guerre froide se gardent d'intervenir dans nos pays. C'est la principale raison de notre opposition aux pactes militaires. Nous ne disons pas que ces pactes sont bons ou mauvais ou découlent de mauvaises intentions.

54. Ce que nous voulons dire est vérifié par l'expérience; si l'on considère l'histoire de mon pays du début du XVIIème siècle au début du XIXème siècle, chaque fois qu'une guerre a éclaté en Europe, chaque fois que les Anglais et les Français se sont disputés, une guerre a eu lieu dans l'Inde, et cela sans aucune raison concernant l'Inde. Lorsqu'une machine de guerre — guerre froide ou autre — a un prolongement dans nos pays, nous ne pouvons avoir que des ennuis de cette sorte. Mon gouvernement et ma délégation ne veulent pas compliquer encore les choses en mettant en cause des individus ou des partis. L'avenir du Laos est dans l'absence de toute intervention, ouverte ou déguisée, dans les affaires intérieures de ce pays, de la part des grandes puissances ou des parties à la guerre froide, quelles qu'elles soient.

55. Que ce pays ait un gouvernement bon ou mauvais, qu'il ait un gouvernement de coalition ou autre, qu'il ait ou non des rapports avec des nations que d'autres considèrent comme indésirables, qu'il agisse d'une manière qui ne rencontre peut-être pas l'agrément d'un autre pays, tant qu'il respecte les accords de Genève, reste fidèle à l'idée du désengagement et se maintient dans la zone de la paix, il faut l'aider.

56. Je ne veux pas entrer dans le détail des faits nouveaux qui se sont produits ces jours derniers. Mais il y a eu des signes d'intervention et nous le regrettons profondément. Voici deux ans — et j'ajouterai que cela n'a pas été entièrement de la propre volonté du Gouvernement royal du Laos, avec lequel la Commission a toujours eu des relations très bonnes, très cordiales et très courtoises — on a cru devoir retirer cette commission du territoire du Laos. Cependant, la Commission internationale de surveillance et de contrôle — qui n'est pas un organe parasite de trois membres, mais résulte d'accords internationaux conclus sous le patronage de l'ONU et dont elle a l'obligation impérieuse de tenir compte — existe toujours. C'est un instrument créé par entente internationale. Elle a deux présidents: le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, qui sont, en dernière analyse, chargés de la surveillance et, de plus, ont à fournir une partie des fonds nécessaires. Aucun pays n'affecte de fonds à des fins dans les-

^{1/} Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés à Genève le 20 juillet 1954.

^{2/} Déclaration finale, en date du 21 juillet 1954, de la Conférence de Genève sur le problème du rétablissement de la paix en Indochine (16 juin-21 juillet 1954).

quelles il n'est pas engagé. L'existence de cet organisme qui, dans une certaine mesure, a été ébranlé du fait des circonstances, est une donnée de la situation.

57. Je ne veux pas demander que la question fasse l'objet d'un point spécial de l'ordre du jour, mais l'Assemblée doit se rendre compte que l'irritation en des régions peu étendues peut conduire à des remous de grande envergure. Il est très important que cette partie du monde, où se déroulent des événements que je ne veux pas décrire, où des blocs très puissants peuvent se trouver engagés, et qui est exposée à des conflits idéologiques de divers genres, soit laissée tranquille. Que l'on appartienne au camp de l'Est ou à celui de l'Ouest, on trouvera, à la longue, qu'un non-engagement de peuples comme les nôtres est à l'avantage des deux camps.

58. Il est impossible, en quelque partie de l'Asie que ce soit, d'engager des peuples entiers d'un côté ou de l'autre et, si une grande puissance essaie d'obtenir l'engagement d'un pays, il s'ensuit une réaction immédiate. Il est surprenant de voir à quel point ce qu'on appelle les blocs de l'Est et de l'Ouest, tout en étant dressés l'un contre l'autre, s'attirent mutuellement. C'est là le paradoxe de la situation.

59. Au sujet du Laos, et bien que le problème ne concerne pas directement les Nations Unies, j'ai voulu profiter de ma présence à cette tribune — et je pense d'ailleurs que c'était mon devoir — pour parler de ce pays plutôt prompt à s'enflammer où existe actuellement un gouvernement constitutionnel qui cherche à obtenir l'appui le plus large de la population. Il faudrait lui fournir une aide; cette aide, il devrait avoir la faculté de la recevoir d'abord de ses voisins immédiats en Indochine, sans toutefois exclure l'assistance des autres pays. Voilà comment nous voyons les choses.

60. J'en viens maintenant au problème des territoires dépendants. C'est une question dont on a beaucoup parlé à la présente session de l'Assemblée. Il n'est pas dans mes intentions de montrer seulement une opposition de principe, ni d'employer des formules qui ne seraient pas toujours entièrement exactes du point de vue historique et ne seraient assurément pas du goût de certaines parties intéressées.

61. Le problème de la dépendance — c'est le terme que je préférerais employer — ou le problème des territoires dépendants fait partie de l'histoire de l'humanité. Tous les chapitres de cette histoire n'ont pas été heureux ou flatteurs, et il en est que nous n'aimerions pas voir se répéter. Quoi qu'il en soit, il est arrivé que, par voie de conquête ou de peuplement, des civilisations nouvelles ont pénétré dans des zones de civilisation plus ancienne, comme ce fut le cas en Asie et en Afrique, et les ont fait entrer dans l'orbite de la vie moderne. Depuis deux ans, la zone libérée est devenue de plus en plus grande. Il y a quelques années, plus de 26 millions de kilomètres carrés de territoire étaient encore sous la domination coloniale en Afrique. Aujourd'hui, il n'y a plus que 11.600.000 kilomètres carrés, avec une population de 72 millions d'habitants, qui soient encore dans un état de dépendance ou sous le régime de tutelle. Il convient ici de rendre hommage à des pays tels que le Royaume-Uni — qui, au cours de la dernière génération a été amené à conclure, soit par expérience, soit peut-être aussi par suite de son association avec des pays libé-

rés tels que Ceylan, la Birmanie, le Pakistan et l'Inde, qu'il avait intérêt à libérer les peuples. Aujourd'hui, les empires gagnent à mettre fin à l'impérialisme, même du point de vue matériel. Aujourd'hui, le Royaume-Uni connaît un haut niveau de vie; il n'a presque pas de chômage; il entretient de meilleures relations avec les pays qui dépendaient autrefois de lui, et c'est ainsi qu'il y a aujourd'hui en Inde plus de ressortissants du Royaume-Uni que sous l'occupation impériale. Ainsi, je dirai, que l'amitié et la collaboration ont porté leurs fruits.

62. On compte cependant encore sous la domination britannique 37 territoires différents, ayant une superficie de 3.500.000 kilomètres carrés et une population de 34 millions d'habitants, dont la plus grande partie d'ailleurs deviendra libre au cours des mois à venir ou l'année prochaine.

63. Quant à l'empire français, il représente une population d'environ 12 millions et demi d'habitants vivant sur une superficie d'environ 3.200.000 kilomètres carrés. Si la question algérienne était réglée, c'en serait fini de l'un des problèmes les plus épineux qui se posent à la France — je dis bien, la France — qui aurait alors un allié important occupant la plus grande partie du territoire africain comprenant le Sahara et s'étendant jusqu'à la Méditerranée, ayant des populations d'origines et de races diverses, accoutumées au mode de vie des pays de l'Est et de l'Ouest, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Europe, et pouvant apporter une grande contribution à la civilisation. Il ne subsisterait alors que des vestiges de l'ancien empire colonial, et je suis certain que si la voix des Nations Unies se fait entendre sans ambiguïté, le monde commencera à comprendre, devant la force du mouvement de libération du continent africain et l'exemple donné au cours de la dernière génération par les pays voisins d'Asie, où la liberté a servi à des fins constructives et non pour pratiquer une discrimination raciale à rebours ou faire une politique d'isolationnisme continental, que la libération des peuples ajoute à la sécurité du monde, comme à son bien-être social, économique et moral.

64. Il s'est passé la même chose que dans les pays où la femme n'avait pas encore le droit de vote; lorsque la femme l'a obtenu, le corps électoral a doublé et la conséquence a été une augmentation correspondante des possibilités de ces pays sur les plans politique et social.

65. Notre attitude à l'égard du problème consiste à examiner la situation telle qu'elle est sans chercher à blâmer qui que ce soit ou à départager les responsabilités. Je serais le premier à reconnaître que, même des événements historiques malheureux, même l'oppression, même la conquête des pays, ont en quelque sorte, et si étrange que cela soit, fait entrer ces pays dans l'orbite de la vie moderne.

66. Mais aujourd'hui nous devons nous préoccuper du problème de l'indépendance, et c'est plus spécialement du point de vue d'un pays comme le mien, jadis dépendant, que je parlerai. L'indépendance n'a pas de sens si l'on entend par là exclusivement l'élimination d'une domination étrangère. En Inde, nous disons souvent que, le 15 août 1947, notre pays n'a pas accédé à l'indépendance véritable, mais lui a ouvert la voie en supprimant l'obstacle principal qui s'y opposait, à savoir la domination étrangère, car, pour un peuple, l'indépendance, c'est plus de nourriture, plus d'ins-

truction, une meilleure hygiène, plus de possibilités, plus de loisirs. Ce sont ces choses-là qui constituent l'indépendance réelle. Le vaste continent africain — et on pourrait en dire autant de mon pays — est arriéré sous tous ces rapports, qu'il s'agisse de l'alimentation, de l'instruction, des possibilités ou du progrès politique. Il faudra agir dans tous ces domaines, et il convient que les Nations Unies, comme les populations elles-mêmes, ne considèrent pas la liquidation des empires comme l'achèvement de leur tâche, et que les puissances métropolitaines ne l'envisagent pas comme un événement qui s'impose à elles, mais comme l'occasion d'efforts conscients de progrès. En vérité, et je ne ferai là qu'une comparaison peu exacte, il serait contraire aux faits de soutenir qu'au temps de l'esclavage tous les propriétaires d'esclaves d'il y a trois ou quatre siècles étaient essentiellement des hommes cruels: ils étaient les victimes d'un système cruel. Aujourd'hui, personne ne voudrait revenir à ce système. Les conceptions ont évolué et, de même que la possession d'un homme par un autre est aujourd'hui condamnée et répréhensible, de même la possession d'un pays par un autre sera absolument honnie d'ici à quelques années. C'est pourquoi ma délégation appuie toute initiative visant à hâter l'abolition de cet état de choses, tout comme, il y a 100 ans, elle aurait voulu appuyer si elle l'avait pu, et conformément aux conceptions actuelles, l'abolition de la possession de l'homme par l'homme.

67. Si l'on veut appliquer à l'époque actuelle ces mots d'Abraham Lincoln: "Il n'est pas possible qu'une nation soit à moitié libre et à moitié esclave", nous devrions dire qu'il n'est pas possible pour le monde d'être à moitié esclave et à moitié libre. C'est pourquoi il ne saurait y avoir en ce monde aucune région en Asie, en Afrique ou ailleurs, dans laquelle on trouve des territoires ou des peuples qui n'aient pas le droit de devenir des membres libres de la grande société qu'est l'Organisation des Nations Unies. C'est là le critère même de l'indépendance nationale, à partir duquel il faut aller de l'avant pour traduire dans les faits l'indépendance véritable.

68. A ce propos, qu'il me soit permis de faire observer, à l'intention notamment des délégations des pays occidentaux, qu'il existe une différence fondamentale entre l'évolution récente des territoires dépendants et celle qu'a connue l'Europe occidentale. En Europe occidentale, le progrès industriel et économique, bien que lent, est apparu le premier; la liberté politique n'est venue qu'ensuite et graduellement, sous la pression des ouvriers de l'industrie. La révolution économique s'est opérée la première. Le droit de vote n'est venu qu'ensuite; au Royaume-Uni, par exemple, il a fallu plus d'un siècle avant que toute la population bénéficie finalement du droit de vote. Mais, dans toute l'Asie, et, je suis heureux de le dire, en Afrique, des révolutions politiques complètes se sont produites tout d'abord; grâce à elles, hommes et femmes, quels que soient leur classe, leur couleur, leur tribu, ou autre affiliation, ont obtenu la liberté politique, qui a libéré de grandes aspirations et de grands espoirs, et a entraîné la conviction que les États et les gouvernements avaient pour rôle d'assurer le bien-être de la collectivité. Cette différence, cette contradiction entre le type d'évolution occidental et le nôtre crée des problèmes sociaux. Si nous considérons l'ensemble de la région de l'Afrique libre, 177 millions de personnes environ furent émancipées et, si

nous prenons l'Asie, c'est un total de 800 à 900 millions qui l'ont été.

69. Ces peuples ont donc maintenant d'immenses aspirations et sont pleins de détermination, et l'on comprend quelle serait leur déception si l'on ne faisait pas face à la situation. Il faut par conséquent que les Nations Unies obtiennent un concours, non pas seulement de la façon habituelle qui consiste à s'adresser un peu partout, ni non plus d'une manière qui implique la domination économique de pays politiquement indépendants, mais par d'autres méthodes. Ma délégation se propose de présenter, le moment venu, des propositions concrètes à ce sujet.

70. Pour que le monde vive en paix, il faut corriger le déséquilibre. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le monde ne peut vivre à moitié libre politiquement — il ne s'agit pas naturellement de la moitié au sens mathématique — et à moitié esclave. Il en va de même du point de vue économique. Sans élévation des niveaux de vie, sans progrès industriel et, surtout, sans conscience de l'égalité politique et sociale et de la dignité humaine, le monde ne peut aller de l'avant.

71. Je m'appliquerai ce matin, dans mes observations, à ne faire d'allusion à aucun pays particulier, dépendant ou non, et ne parlerai que du problème en tant que tel.

72. Bien que, s'agissant de ce développement, les accords bilatéraux, multilatéraux ou autres soient une nécessité et que le mérite en revienne pour une bonne part à l'ONU, nous devons nous demander si le moment n'est pas venu, pour les Nations Unies, de prendre en considération l'opinion, exprimée déjà ou non, des anciens pays dépendants d'Afrique et d'Asie, selon laquelle ce développement doit être un effort de caractère coopératif dont les bénéficiaires pourraient eux aussi tirer de la fierté; en d'autres termes, de chacun selon ses capacités — c'est là une bonne maxime des chrétiens — et à chacun selon ses besoins.

73. Les Nations Unies devraient avoir la faculté d'effectuer un prélèvement — un certain pourcentage du revenu national des pays, en rapport avec leur capacité de paiement — qui produirait (je ne hasarderai pas de chiffre) une très importante masse de fonds. Le montant mondial des revenus nationaux doit se situer entre 1.200 et 1.500 milliards de dollars. Si les Nations Unies arrivent à obtenir des pays qu'ils se soumettent à ce prélèvement ce ne serait pas au seul profit des pays dits sous-développés. Ces derniers participeraient au plan et verseraient eux aussi leur contribution, qui ne serait naturellement pas du même ordre de grandeur que celle des pays développés, vu leur niveau de vie beaucoup moins élevé. Mais ils contribueraient avec les autres pays et ils créeraient, avec eux, des centres internationaux de techniciens et d'experts. Il ne s'agirait pas de mouvements à sens unique. Dès à présent mon pays, en ce qui le concerne, donne de l'aide aussi bien qu'il en reçoit, mais il le fait par voie d'accords multilatéraux ou bilatéraux. Nous, les nations du monde, devrions constituer une organisation véritablement coopérative où chaque nation, qu'elle soit bénéficiaire ou donatrice, ne serait pas exclusivement l'un ou l'autre. A mesure que le monde se développera, les pays développés auront eux aussi besoin de l'expérience des autres. Les problèmes de la disponibilité et de l'acquisition des matières premières, des marchés, de la nécessité, pour les pays avancés, de soutenir la concurrence des pays

neufs pour ce qui est des matières premières et des produits finis sont des problèmes qui viendront à se poser.

74. Le moment est donc maintenant venu de solliciter de la part des différents pays un effort global et ambitieux, en demandant notamment aux deux pays les plus avancés, les Etats-Unis et l'URSS — qui ont ensemble un revenu de près de 800 milliards de dollars — d'accepter de subir un prélèvement effectué par les Nations Unies, les fonds ainsi recueillis étant gérés par une organisation instituée tout spécialement à cet effet. Ainsi, on ne pourrait accuser cette organisation d'avoir certaines tendances inconscientes susceptibles de provoquer des situations inacceptables, et on créerait un système grâce auquel disparaîtraient quelques-uns des problèmes que nous avons évoqués et qui tiennent à l'incapacité où est l'ONU de faire face à des situations nouvelles.

75. J'aimerais donc insister sur l'aspect économique du problème des peuples dépendants, qui ne doit plus continuer à n'être qu'un sujet de querelles politiques et de polémique. La plus grande partie du monde est devenue libre. La Quatrième Commission n'aura bientôt plus rien à faire, ce dont nous nous réjouissons. Nous devons maintenant nous tourner vers les problèmes de l'alimentation, de l'instruction, de l'hygiène, de la formation à l'administration, vers l'utilisation des loisirs, l'augmentation de la production des matières premières et la solution du problème des marchés, de façon à faire progresser l'humanité tout entière.

76. Ceci est l'une des choses que ma délégation voudrait dire en ce qui concerne cette question.

77. J'estime qu'un peuple assujéti est fondé à recourir à tous les moyens pour se libérer. Si d'autres trouvent à redire aux méthodes employées, il leur est loisible d'épargner aux assujétis d'avoir à recourir à de telles méthodes. Un peuple assujéti — je le répète — a le droit d'user de toute méthode pour se libérer. Mais un monde sage chercherait à éviter tout conflit violent, car la violence engendre la violence, la haine et la peur, qui mettent en danger le progrès et la paix.

78. Nous aimerions également ne pas voir de cas où un pays, après avoir dominé des populations nombreuses pendant des décennies, des générations, voire un siècle ou davantage, constate, au moment de son départ, qu'il n'y a personne pour prendre la relève. Il ne peut y avoir de plus grave motif de critique de la domination coloniale que celui-là.

79. J'estime que les suggestions faites par ma délégation dans ce domaine n'ont pas été négatives mais constructives. Si libres que soient, politiquement, certains territoires — je pense en particulier aux petits territoires arriérés du point de vue industriel, technique et économique — cette liberté politique demeure précaire s'ils ne peuvent se maintenir du point de vue social et économique. C'est pourquoi nous envisageons un système grâce auquel chaque pays apporterait sa propre contribution, dans la mesure de ses possibilités financières, pour une aide qui pourrait profiter à tous sans exception. Même une grande puissance qui aurait besoin d'une assistance pour combler quelque lacune aurait la faculté de faire appel à ce système d'aide. Un jour viendra bientôt où aucun pays ne pourra dire: "Nous savons tout et n'avons rien à

apprendre de qui que ce soit." Voilà comment ma délégation envisage ce problème colonial.

80. J'en viens maintenant à la question de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général a dit ce matin qu'on en avait beaucoup parlé dans un sens ou un autre, et je ne veux pas m'engager dans la controverse. Cependant, il ne faut pas oublier que l'Organisation des Nations Unies a été fondée il y a 15 ans, alors que la plus grande partie du monde était politiquement, économiquement et socialement attachée. En d'autres termes, la physionomie politique et sociale du monde a évolué, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec la libération de pays et de peuples, et le progrès des idées. Nous nous trouvons aujourd'hui devant un monde qui, s'il semble être devenu plus petit du fait du développement des moyens de communication, s'est cependant élargi et continue à s'élargir sous d'autres rapports. La libération politique des peuples et le progrès technologique ont créé une situation où le progrès peut et doit être rapide et marqué.

81. J'ai parlé il y a un instant de la différence entre l'évolution des anciens pays dépendants et celle du monde occidental, et je dois dire que le temps n'est pas notre allié. Il nous faut répondre aux aspirations, aux espoirs et aux exigences des populations, et la certitude que l'homme peut améliorer des conditions peu satisfaisantes et que l'humanité est en droit d'exiger des efforts de tous s'impose à notre conscience.

82. L'Organisation des Nations Unies a été fondée, comme j'ai dit, il y a longtemps déjà, et elle a pris la suite de bien des efforts antérieurs. Mais à aucun moment, et assurément pas à l'époque où l'on a rédigé la Charte, on n'a pensé que le dernier mot était dit, que les institutions seraient immuables et que la Charte serait comme une gangue rigide à laquelle on ne pourrait échapper lorsqu'il faudrait répondre à des nécessités du monde moderne. Les besoins ont évolué à mesure que s'élargissaient les fonctions assumées par les Nations Unies en matière d'économie, de sécurité, de paix et en d'autres domaines. Après avoir compté une cinquantaine de Membres, l'Organisation en compte maintenant près de 100. Très peu de régions du monde ne sont pas représentées à l'ONU. A San Francisco, les auteurs de la Charte eux-mêmes ont pressenti l'évolution qui se produirait. M. Truman, président des Etats-Unis, qui jouait un rôle important à cette époque, a déclaré:

"De même que la Constitution de mon pays, cette Charte sera élargie et améliorée avec le temps. Nul ne prétend qu'elle constitue d'ores et déjà un instrument définitif ou parfait. Elle n'a pas été coulée dans un moule rigide. L'évolution du monde rendra nécessaires des ajustements, mais ce seront des ajustements pour la paix et non pour la guerre^{3/}."

83. A mon avis, la première et la deuxième partie de cette déclaration sont également importantes. Le document de San Francisco le plus important dans cet ordre d'idées est le rapport qu'a présenté la Commission I, présidée par le juriste belge bien connu, M. Rolin, et dont le Rapporteur était M. Delgado, représentant des Philippines et notre collègue à la présente session de l'Assemblée.

^{3/} Voir Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, Séances plénières, 26 juin 1945, vol. 1, p. 680.

84. Cette commission, présidée par M. Rolin a présenté son rapport lors d'une séance que présidait l'ancien Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni, lord Halifax. Ce n'était pas une opinion individuelle, mais le rapport de la commission nommée à cette fin, qui disait:

"Considérant que la Charte élaborée à San Francisco ne saurait être parfaite et que les délégués ne sauraient prévoir comment évolueront à la longue les affaires internationales, la Commission recommande, en vue de leur insertion dans la Charte, des dispositions prévoyant une conférence spéciale sur la révision de cet instrument..."

"La conférence spéciale pourra avoir lieu à une date et en un lieu qui seront fixés par le vote des deux tiers des membres de l'Assemblée générale, sept quelconques des membres du Conseil de sécurité votant dans le même sens. Il est également prévu que, au cas où la conférence n'aurait pas lieu avant la dixième session annuelle de l'Assemblée suivant l'entrée en vigueur de la Charte, la convocation d'une telle conférence sera l'objet d'une proposition qui sera inscrite à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée, et la conférence pourra être convoquée par la majorité simple de l'Assemblée, sept quelconques des membres du Conseil de sécurité votant dans le même sens ^{4/}."

85. L'Assemblée notera que nous avons pris toutes ces mesures. Mon seul but, en donnant lecture de cet extrait, a été de montrer que les auteurs du rapport, hommes de grande compétence animés d'un haut idéalisme, se rendaient compte que la moitié du monde était alors absente de leurs débats. Les puissances vaincues n'étaient pas membres. Les dernières parties des empires coloniaux — des pays comme le nôtre — faisaient encore antichambre et participaient aux travaux sans y participer vraiment. Ces personnes avaient donc le sentiment que les choses ne pourraient rester en l'état.

86. Ces généralités m'amènent à examiner maintenant la situation actuelle. Dans tous les organes des Nations Unies, l'Afrique était représentée à l'origine par quatre Membres, alors qu'elle en compte aujourd'hui 26. Sa représentation a donc augmenté de six à sept fois.

87. La représentation des Amériques est restée la même; il y avait 22 Membres à l'époque; il y en a 22 aujourd'hui.

88. Il y avait neuf Membres représentant l'Asie. Dans le cas de ce continent, nous avons perdu un Membre lorsque l'Egypte et la Syrie, à la suite d'un référendum qui a eu lieu dans ces deux pays en 1958, ont fusionné pour former la République arabe unie. Mais d'autres Membres sont venus s'ajouter au groupe qui, en l'espace de quelques années, a été de 14 Membres et est aujourd'hui de 22.

89. L'Europe occidentale était représentée par 10 Membres, qui ont été ramenés par la suite à neuf. Elle est représentée aujourd'hui par 19 Membres.

90. La représentation initiale de l'Europe orientale était de six Membres; elle est aujourd'hui de 10.

91. Nous voyons donc que la représentation initiale a augmenté de trois à six fois, et même de sept fois. Il en résulte forcément des problèmes d'organisation et l'on a abouti à une situation bizarre en ce qui concerne, par exemple, le Conseil de sécurité. Ainsi que l'a dit notre Premier Ministre, l'Inde, maintenant comme alors, a toujours estimé que l'Organisation des Nations Unies devait reposer sur le principe de l'unanimité des grandes puissances, que cela soit logique ou non, parce qu'elle représente le monde tel qu'il est, et qu'aucune grande nation ne peut, à la simple majorité, être invitée à assumer des fonctions de sécurité ou à accepter des décisions relatives à la sécurité. Nous n'avons donc rien à redire à la position que les grandes puissances occupent au Conseil de sécurité, et ce n'est pas de cela que je veux parler.

92. Mais voyons quelle est la situation au Conseil de sécurité. L'Europe occidentale y dispose de deux représentants pour ses 19 Etats Membres, et elle en avait déjà deux lorsqu'elle ne comptait que 10 Etats Membres. L'Europe orientale, forte de 10 Etats Membres, a un représentant au Conseil, comme c'était déjà le cas au départ, alors qu'elle ne comptait que six Etats Membres. La situation est plus bizarre encore en ce qui concerne l'Asie et l'Afrique. L'Asie n'avait, à l'origine, aucune véritable représentation au Conseil. Elle était, en quelque sorte, divisée entre ce qu'on appelle le Moyen-Orient et le Commonwealth — et j'ai le regret de dire que, pour ma part, je ne comprends pas ce que l'on entend par "Moyen-Orient". Tout dépend du point de vue où l'on se place. Vu de mon pays, le Moyen-Orient se trouverait quelque part dans le Pacifique. Nous ne devons pas nécessairement considérer que toutes les longitudes politiques sont à mesurer à partir du méridien de Greenwich. Quoi qu'il en soit, le Moyen-Orient avait alors un siège au Conseil, le Commonwealth en avait un autre et, à cette époque, comptait déjà un membre asiatique, l'Inde. L'Asie n'avait ainsi aucune représentation propre au Conseil, bien que le Moyen-Orient — c'est-à-dire, je suppose, essentiellement les pays arabes — y eût un représentant. Les pays d'Amérique latine en avaient deux, ils en ont deux aujourd'hui et veulent en avoir deux.

93. A cette époque, l'Afrique n'était pas représentée au Conseil de sécurité, sauf par l'Egypte, qui se trouve en Afrique mais qui, par une curieuse entorse à la géographie, était comprise dans le Moyen-Orient.

94. Quelle est la situation à l'heure actuelle? Prenons l'Inde, par exemple. Si l'on voulait donner, au sein du Conseil de sécurité, une représentation au groupe du Commonwealth, l'Inde y siégerait, d'après la composition actuelle du Conseil, une fois tous les 24 ans et, à partir de la fin de l'année prochaine, une fois tous les 40 ou 46 ans. Selon ce système, on n'y trouverait aucun pays d'Afrique, à moins que pays d'Afrique et d'Asie ne s'entendent et, même si une telle entente était réalisée, chacun n'y siégerait à ce titre qu'une fois tous les 70 ou 80 ans. Et cela à condition qu'un mandat de deux ans aille tour à tour à chaque pays. Peut-être n'ai-je pas décrit la situation de façon tout à fait exacte, car tous les pays ne voudraient pas nécessairement siéger au Conseil, mais, de toute manière, il faudrait attendre très longtemps — de 10 à 30 ans — pour qu'un pays donné y siège.

95. Or, siéger au Conseil de sécurité ne signifie pas simplement participer à des réceptions. C'est accepter sa part de responsabilités; c'est, tant pour les grands

^{4/} Voir Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, Commission I, 24 juin 1945, vol. 6, p. 259.

que pour les petits pays des différentes parties du monde, avoir le sentiment d'être vraiment l'un des membres du Conseil. Autrement, le Conseil de sécurité fonctionnerait en vase clos, et l'Assemblée aussi, de même que le Secrétariat et les autres organes. Un compartimentage est, jusqu'à un certain point, inévitable, mais il tend à augmenter.

96. Ainsi, si l'on considère ces données purement géographiques, on voit clairement qu'il est nécessaire de résoudre ce problème, ce qui appelle une modification de la Charte. Mon pays s'est toujours opposé à ce que l'on cherche à amender la Charte autrement qu'avec l'accord des grandes puissances, faute de quoi tout effort en ce sens ne peut qu'entraîner des controverses alimentant la guerre froide. L'accord, c'est-à-dire l'unanimité, des grandes puissances, est nécessaire pour un élargissement des organes de l'ONU. Mais, en l'occurrence, je suis sûr que les grandes puissances, de l'Est, de l'Ouest ou de l'Europe, reconnaîtront que le Conseil de sécurité fonctionne dans l'isolement politique par rapport aux réalités du monde moderne et, qui plus est, tend à créer dans l'Assemblée un système de castes divisant les nations entre nations admises au saint des saints et nations qui ne peuvent l'être. On pourrait dire la même chose d'autres organes de l'ONU dont nous parlerons en commission.

97. Le maréchal Smuts, l'un des rédacteurs de la Charte et dont les déclarations méritent d'être citées, a dit ce qui suit dans son discours de clôture à San Francisco:

"Le meilleur plan ou mécanisme peut échouer si la volonté d'en tirer parti fait défaut... Il appartiendra aux peuples épris de paix de faire en sorte que ce grand plan de paix ait l'appui de toutes leurs énergies, de tout leur cœur et de toute leur âme^{5/}."

98. Lorsque nous essaierons de modifier les dispositions prises, il ne nous suffira pas d'être logiques, de vouloir faire table rase de certaines choses. Nous devons respecter le principe de l'unanimité, cette union des cœurs et des esprits qui peut seule insuffler à l'Organisation la vie, ainsi que la volonté de jouer son rôle, dans le domaine économique aussi bien qu'en matière politique et en matière de sécurité. Telle est la conviction de ma délégation.

99. Je voudrais maintenant, bien que cela semble ne pas avoir de lien direct avec les Nations Unies et au risque de paraître faire un plaidoyer pro domo, indiquer quelle est l'attitude de mon pays à l'égard de ces dernières questions. Mon pays n'est pas un pays neutre. Nous ne voulons pas non plus qu'il soit qualifié de "neutraliste", épithète qui est une invention de journalistes et nous a été appliquée par ceux à qui notre politique déplaît. Nous ne sommes pas neutres, en effet, sur les questions de guerre ou de paix, ni en ce qui concerne la domination par des pays impérialistes ou autres, ni pour ce qui est des valeurs morales, ni à l'égard des grands problèmes économiques et sociaux qui peuvent se poser. L'idée de neutralité n'a de sens qu'en temps de guerre. Si nous étions neutres, c'est que l'Union soviétique et les Etats-Unis seraient belligérants — et je ne pense pas qu'ils veuillent se voir ainsi qualifiés. Nous ne sommes pas neutres, ni neutralistes, qu'il s'agisse de neutralité positive ou autre. Nous voulons jouer notre rôle,

apporter notre contribution, faire connaître nos vues. Même cette formule de "neutralité positive" est contradictoire en elle-même. Il ne peut pas plus y avoir de neutralité positive que de tigre végétarien.

100. La position de mon pays est une position de non-alignement et de non-engagement dans la guerre froide. C'est-à-dire que nous considérons qu'il est bon, en ce qui concerne les problèmes internationaux, que les nations, dans leur souveraineté, en conformité du droit international et selon leurs propres traditions historiques, appliquent aux relations internationales les principes de tolérance, de démocratie et de bon voisinage qu'elles observent chez elles. Et la Charte fournit à cet égard les lignes directrices nécessaires.

101. Nous ne croyons pas devoir appartenir à telle ou telle école en sacrifiant nos convictions, car ce sont précisément nos convictions qui nous ont amenés au non-alignement. En outre, nous pensons que, dans les circonstances présentes, où l'équilibre des forces dépend malheureusement de ce que sir Winston Churchill a appelé "l'équilibre de la terreur", c'est là une bonne attitude pour les nations, et pas seulement celles d'Asie. Je n'entends pas donner de conseils à d'autres pays, mais plus la zone de paix et de non-engagement s'agrandit dans le monde, plus les pays dits engagés doivent faire d'efforts pour obtenir l'appui moral des autres pays, et plus augmentent ainsi les chances de paix. Il est bon qu'aucun pays comptant sur la puissance ou la négociation à partir d'une position de force ne puisse considérer l'appui d'un autre pays comme lui étant acquis en toute circonstance. Nous devons pouvoir décider, selon nos propres lumières, de ce qui sert nos intérêts et le monde. Nous devons aussi être prêts à écouter autrui, faute de quoi nous ne pourrions persuader personne.

102. Nous ne sommes donc engagés à l'égard d'aucun des camps. Nous n'appartenons ni à l'un ni à l'autre. Cela ne signifie cependant pas que, lorsque se posent les problèmes auxquels j'ai fait allusion, nous voulions faire preuve d'indifférence et nous abstenir de prendre parti. De plus, cette politique de non-engagement ne consiste pas à esquiver les responsabilités internationales. En ce qui concerne la situation qui a suivi la guerre de Corée, et aussi pendant cette guerre, de même qu'à propos de l'Indochine, du Liban, de la bande de Gaza, et maintenant du Congo (Léopoldville), mon pays s'est beaucoup engagé, s'est engagé même bien au-delà de ses moyens; si nous l'avons fait, c'est que nous avons jugé que c'était dans l'intérêt de la paix. Nous voulons que l'on sache que nous n'aimons pas qu'on qualifie notre pays de neutre ou neutraliste, quel que soit le sens de ces mots. Si nous acceptions cette appellation, cela signifierait tout d'abord que nous accepterions de voir se perpétuer la guerre froide et les blocs de puissances que nous réprouvons. Il n'est possible de continuer à vivre en paix et de connaître la sécurité en ce monde, et même de survivre, que si les grands pays d'Europe et d'Amérique cherchent à s'accorder, non pas nécessairement par identité de vues mais dans un esprit de tolérance et de coopération, et déposent les armes. Or, cela est impossible s'il n'y a que deux camps, s'ils se dressent l'un contre l'autre et cherchent à s'assurer le plus possible d'appuis. Au cas où ils réussiraient à obtenir les alliances qu'ils désirent, il n'y aurait peut-être plus de région au monde qui n'eût accepté par avance le recours à la force. Ce serait là une situation tragique.

^{5/} Voir Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale, Séances plénières, 26 juin 1945, vol. 1, p. 678.

103. Il fut un temps où l'on considérait que cette politique de non-engagement équivalait, comme on l'a dit bien souvent, à ménager la chèvre et le chou, ou à blâmer les deux parties, ou encore à solliciter une assistance des deux camps; nous sommes heureux de constater que ces temps sont révolus. Aujourd'hui, dans le monde, et même aux Etats-Unis, en Union soviétique et dans les pays d'Europe, on comprend mieux l'honnêteté de cette attitude et l'avantage que le monde peut tirer du fait que des pays indépendants pratiquent une politique indépendante. Cette politique n'est pas une incitation à l'anarchie ni une récusation de la coopération entre les peuples. Nous ne considérons pas que des alliances militaires conclues en dehors de la Charte par des Etats Membres de l'ONU et dirigées contre un autre groupe de nations sont sanctionnées par l'Article 51 de la Charte.

104. Toutefois, nous n'avons pas entrepris de campagne contre ces alliances. C'est dans l'ordre actuel des choses que ces systèmes d'alliance sont apparus et nous espérons qu'avec les progrès des négociations sur le désarmement et de la sécurité collective ils commenceront à disparaître, ne fût-ce que petit à petit. Notre attitude en cette matière est celle que dicte la Charte: une politique de bon voisinage, comme celle que nous essayons de pratiquer chez nous par des institutions démocratiques, et la tolérance à l'égard des divergences d'opinions. Pour notre part, et sans prétendre parler au nom d'autres pays qui ont adopté plus ou moins la même politique, nous ne pouvons accepter l'idée que tout ce que fait l'un est bien et tout ce que fait l'autre est mal. Il n'est ni individus, ni nations, ni groupes de nations qui puissent dire que leur politique, leurs actes, leurs pensées ou leurs engagements sont exclusivement l'un ou l'autre. Dans notre monde en évolution, il faut toujours examiner les propositions présentées par l'adversaire; il est possible que l'adversaire ait raison et, si on rejette d'emblée sa proposition, on perd son concours. Nous ne voulons pas utiliser notre force, pour ce qu'elle vaut — et c'est fort peu de chose du point de vue économique ou militaire — pour encourager la division du monde en factions. Nous ne nous prêterons jamais, dans l'Afrique en évolution ou dans le reste de l'Asie, à une intervention, économique ou autre, qui ait pour but d'en tirer quelque avantage égoïste ou d'y entraver le progrès.

105. Il n'y a eu, en dehors des frontières de l'Inde, ni soldat, ni avion, ni cheval, ni arme appartenant à la République de l'Inde qui n'y soit à la requête de l'ONU ou en exécution d'accords internationaux. Les derniers éléments ont été rapatriés le 31 août 1947. Nous entendons n'avoir absolument rien à voir avec les blocs formés en prévision d'une guerre.

106. Cela m'amène à parler d'une autre question, peut-être encore plus sujette à controverse. Il s'agit de la tendance à considérer que les pays non engagés constituent un bloc. Nous sommes contre la formation de blocs à l'ONU, parce qu'elle signifie que l'Assemblée générale est privée de sa liberté de décision, que les décisions sont prises d'abord ailleurs et qu'il ne reste qu'à manœuvrer plus ou moins pour les faire entériner. Un tel système ne peut conduire au bien-être du monde. Certes, la coopération entre pays ayant une philosophie et une expérience passée ou présente analogues est à la fois utile et nécessaire, mais dire que les pays comme le mien constituent une troisième

force, ou un bloc neutraliste, ou je ne sais quelle panacée, est entièrement hors de propos.

107. Au risque d'être peut-être mal compris, je dirai que mon pays est opposé à la formation de blocs parce que qui dit bloc dit isolationnisme, et que nous voulons un monde où règne l'universalisme. En fait, la situation devant laquelle se trouve l'Organisation est celle que l'humanité a connue depuis des temps même plus anciens que l'époque chrétienne, où existait déjà, d'une part, la doctrine ou concept de l'universalisme, d'après laquelle le monde devait être une grande famille, du point de vue théologique et politique et, d'autre part, l'appétit du pouvoir personnel. Cette antinomie a existé de tout temps. Au VIème siècle avant l'ère chrétienne les Chinois ont essayé d'instaurer une certaine concorde entre les populations rivales du bassin du Yangtsé par une colonisation pacifique, et ils ont fini par imposer leur domination sur toute cette région.

108. Des efforts d'unification du même genre ont été faits ensuite, à diverses époques, dans le monde chrétien, d'où est finalement résulté le Congrès de Vienne en 1815. Le tsar Alexandre Ier a prêché la doctrine de l'universalité chrétienne et a rêvé d'un monde qui serait une grande famille humaine. Mais il était partagé entre ce rêve et ce qui a amené finalement la Sainte-Alliance. Il y a aussi la grande doctrine de l'universalité dont se sont préoccupés les auteurs de notre constitution, la Charte, et notamment les représentants des Etats-Unis et de l'URSS, dont je viens de lire les discours prononcés à la Conférence de San Francisco. Bien que l'on vise à l'universalité, on n'en tient pas moins à l'écart un bon petit pays comme la Mongolie extérieure et, par la peur d'un pays ou d'un autre, on empêche les nations indépendantes de jouer tout leur rôle. Aussi, à moins que l'Organisation ne soit, non seulement universelle par sa composition, mais aussi universelle par sa philosophie générale, et non pas divisée en factions, nous ne pourrions guère aller de l'avant.

109. Tel a été aussi le sentiment des auteurs de la Charte, à San Francisco, ainsi qu'en témoignent des extraits de discours appropriés qui ont été prononcés à cette occasion et que je m'abstiendrai de citer. Plus nous progresserons dans ce sens, mieux cela vaudra. Je suis heureux de constater l'accession à l'indépendance de nouveaux pays qui sont des nations non engagées, de voir que leur nombre augmente sans cesse, et je me réjouis à l'idée que, quel que soit l'état actuel du monde, cette émancipation exerce sur lui une influence particulière. On ne peut libérer un homme et attendre de lui qu'il reste assujéti, ni dire à un peuple: "Vous aurez votre autodétermination, mais à condition que vous preniez les décisions que nous voudrions." Quand un pays reçoit sa liberté et assure ensuite sa subsistance matérielle de façon à maintenir son indépendance économique et sociale, certaines conséquences sont inéluctables. La présence parmi nous de ces nouvelles nations libres ne constitue donc pas seulement, comme je l'ai dit il y a un moment, un résultat dont elles ont lieu de se féliciter et de se réjouir, mais représente aussi un grand apport à la cause qui est celle du monde.

110. J'en viens maintenant au problème le plus important de tous, celui du désarmement. J'espère que l'Assemblée me pardonnera si je consacre à ce problème la plus grande partie du temps qui me reste. Ma délégation n'a pas l'intention d'entrer dans tous les détails de cette question avant qu'elle soit examinée par la Première Commission, mais le Gouverne-

ment indien désire faire connaître sa position à ce sujet. Tout d'abord, nous pensons qu'il faut se rappeler que l'idée de désarmement n'est pas apparue du jour au lendemain, mais résulte de l'évolution humaine. Il y a toujours eu des guerres dans le passé, mais ce n'est pas une raison pour qu'il en ait encore. En notre siècle, en l'espace d'une ou deux générations, deux guerres mondiales ont eu lieu et, à la fin de chacune d'elles, des efforts ont été faits, d'abord pour créer une Société des Nations, puis une Organisation des Nations Unies.

111. Comme je l'ai dit, les tentatives de désarmement remontent à une période très ancienne. A travers mon pays, du nord jusqu'au sud, on peut voir partout les appels en faveur de la paix gravés sur la pierre ou le métal par le grand empereur Açoka — dont l'emblème figure aujourd'hui sur notre drapeau national — bien qu'il ait été victorieux dans ses campagnes et ait assuré la paix.

112. Je ne veux pas raconter toute l'histoire de mon pays. Comme je l'ai dit, il y a eu ensuite le cas de la Chine. L'histoire de l'Europe est une histoire plus moderne. Depuis le milieu du XV^e siècle, des tentatives de désarmement ont été faites en Europe à diverses époques, mais je n'abuserai pas du temps de l'Assemblée à ce sujet et me bornerai à dire que nous avons maintenant atteint un point où nous devons nous rappeler que l'idée de désarmement fait, pour ainsi dire, partie de notre arbre généalogique, c'est-à-dire que, depuis que l'humanité s'est organisée en groupes nationaux, opposés par des rivalités, l'idée du règlement pacifique des différends a découlé des conflits mêmes. Dans le monde occidental, cette idée a fait son apparition à diverses époques, au cours de conférences, depuis le temps de Bodin et après les guerres mondiales. Ses promoteurs, que ce soit le tsar Alexandre I^{er} ou lord Castlereagh, l'ont entourée de leurs propres réserves. Le règlement pacifique des différends implique inévitablement l'institution de la sécurité collective, car, s'il y a un règlement pacifique, il faut quelque garantie qu'il sera observé, sinon il ne durerait pas. L'idée de sécurité collective, maintenant acceptée dans le monde entier, s'est imposée du moins depuis le début du siècle. S'il y a un règlement pacifique des différends, non seulement la sécurité collective s'impose, mais aussi le désarmement, car il ne faut pas qu'une grande puissance, ou une puissance soumise à l'influence des Nations Unies, ou un bloc de pays puissent être assez puissants pour imposer leur volonté par la force à quelqu'un d'autre. Le désarmement est le corollaire même de la sécurité collective.

113. Cela dit, je désire bien préciser la position de mon pays, comme nous l'avons fait en 1955 à San Francisco sur les instructions de notre gouvernement lors de la commémoration du dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous ne considérons le désarmement que comme un moyen d'aboutir à une fin, qui est d'éviter la guerre. Ce que nous désirons, ce n'est pas simplement le désarmement, autrement dit la limitation des armements, l'interdiction de certaines catégories d'armes et d'autres dispositions qui auraient chacune son propre objet, mais un monde sans guerre, un monde où la guerre ne sera plus considérée comme un moyen de régler les différends, surtout de nos jours où des masses humaines sont exposées à ses cruelles conséquences.

114. Heureusement, le temps est révolu où certaines nations considéraient la guerre comme une sorte

d'exercice physique. Je voudrais à ce propos faire une citation tirée d'un ouvrage que j'ai lu récemment. Il s'agit d'un passage de l'introduction d'un numéro spécial de la revue Daedalus:

"Il y a deux générations, la guerre était encore considérée par beaucoup de gens comme un fait biologique et sociologique inévitable, et même comme une nécessité^{6/}."

On se souviendra peut-être qu'un certain personnage a dit cela même au cours de la dernière guerre. Je poursuis ma citation:

"Pour la plupart des théoriciens et des hommes d'Etat, la guerre ne constituait pas un moyen de régler en dernier ressort des différends; elle constituait plutôt un système qui empêchait la "dégénérescence" de la société et servait de meilleur critère de la vertu et de la valeur de cette société^{6/}."

L'introduction contient également une citation du grand philosophe américain William James, père du pragmatisme moderne:

"L'histoire est un bain de sang", mais la guerre est "la nourrice avide de sang qui enseigne la cohésion à la société" et fournit "un stimulant moral" qui renforce les vertus viriles essentielles "d'intrépidité, de mépris de la mollesse, de renoncement à l'intérêt privé, d'obéissance au commandement^{6/}."

115. Telle était la conception classique de la guerre en tant qu'exercice destiné à tonifier les muscles. Telle était l'idée courante naguère, mais nous en sommes à un point où s'il se produisait une autre guerre mondiale, il n'y aurait pas de muscles à tonifier et ce philosophe l'avait prévu, dès la même époque, puisqu'il a écrit — et ce passage est également reproduit dans l'introduction:

"Lorsque les armées seront constituées par des nations tout entières" — ce qui est le cas aujourd'hui — "et que la science de la destruction rivalisera de raffinement avec celles de la production" — ce qui nous arrive en ce moment même — "il me semble que la guerre deviendra absurde et impossible du fait même de sa monstruosité. Les ambitions extravagantes devront faire place à des revendications raisonnables et les nations devront faire cause commune contre ces ambitions^{6/}."

116. Ces deux phrases expriment aujourd'hui la pensée de toute personne réfléchie. Ce que je veux dire, c'est que, quelle qu'ait pu être, dans le passé, la justification donnée des guerres entre nations, des guerres pour mettre fin à la guerre ou autres guerres, il ne peut y avoir aujourd'hui que des guerres planétaires, qui signifieraient la fin du monde. Au point où en sont actuellement les armements thermonucléaires et nucléaires, leur puissance de destruction dans le monde est évaluée — on ne nous dit pas comment — à l'équivalent d'au moins 12 tonnes de trinitrotoluène par être humain. Cette puissance est si énorme que le déclenchement d'une guerre pourrait causer la destruction de l'humanité tout entière. C'est pourquoi l'idée de désarmement complet, l'idée d'un monde sans guerre, n'est plus une utopie. Elle devient une nécessité impérieuse, car, dans un monde armé, où la guerre constituerait encore un instrument politique,

^{6/} Voir Daedalus, Journal of the American Academy of Arts and Sciences, Wesleyan University Press, Middleton (Connecticut), numéro d'automne 1960, p. 674.

il est logique de penser que, si la guerre éclatait, ceux qui fabriquent les armes thermonucléaires et les moyens de les fabriquer demeureraient à la disposition des nations. L'histoire nous montre que ni les généraux, ni les armes qui étaient au premier plan au début d'une guerre ne sont ceux qui la poursuivent ou la terminent. Les généraux du temps de paix ont souvent cédé la place aux généraux du temps de guerre, de même que les armes du temps de paix ont cédé aux armes du temps de guerre. Dans notre monde d'aujourd'hui, avec les progrès techniques qui ont lieu et que je mentionnerai dans un instant, toute limitation d'armements qui laisserait possible une guerre de quelque envergure ne peut donc pas constituer une vraie solution, car une telle guerre risquerait de prendre rapidement de plus en plus d'ampleur.

117. Demander à quelqu'un s'il préfère être détruit au moyen de telle ou telle arme, ou d'une arme de tel ou tel calibre, serait à peu près comme si l'on demandait au poisson: "Veux-tu qu'on te fasse frire à la margarine ou au beurre?" Peu lui importera, du moment qu'il est condamné à être frit. Le monde ne peut pas non plus être satisfait de s'entendre dire qu'on emploiera des armes plus "humaines". Ma délégation tient à préciser sans ambages sa façon de voir, car nous risquons de perdre de vue l'importance, la nécessité absolue et la possibilité qui s'offre aujourd'hui d'un désarmement total dans un délai relativement court. Ma délégation se prononce nettement pour un abandon complet de toutes les armes de destruction massive, pour de rapides progrès vers leur abolition. En parlant de la question du désarmement pendant la discussion générale, et bien que je ne veuille pas trop entrer dans les détails, je tiens à la replacer dans le cadre de la Charte. A San Francisco, le maréchal Smuts a déclaré:

"Les hommes et les femmes du monde entier, y compris chez les peuples dépendants encore incapables de se gouverner eux-mêmes" — selon lui, cela s'entend — "sont ainsi appelés à participer à un vaste plan visant à empêcher la guerre, à l'empêcher non seulement par l'emploi direct de la force mais aussi en favorisant la justice, la liberté et la paix sociale parmi les peuples^{2/}."

118. En examinant le problème que pose le désarmement, je dirai tout d'abord que ma délégation constate qu'il existe de nombreux points d'accord, ou de points sur lesquels l'accord est presque réalisé, sans que l'on puisse dire pour autant qu'elle se fasse des illusions sur la réalité évidente de l'antagonisme qui oppose les deux camps. En dépit de cet antagonisme, il ne fait aucun doute pour elle que ces points d'accord existent, et que nous n'avons pas fait tout notre possible pour les définir, même si l'accord en question n'est que d'ordre général.

119. Par la résolution 1378 (XIV), adoptée à l'unanimité et non par acclamation, l'Assemblée s'est prononcée en faveur d'un désarmement général et complet. Pour la première fois dans une résolution, nous avons dit que le monde doit être un monde sans guerre, que le désarmement doit être général et complet. En second lieu, nous nous sommes accordés sur le fait que le désarmement doit être exécuté selon des étapes convenues et achevé aussi rapidement que possible dans des délais déterminés. C'est-à-dire que l'As-

semblée, d'une façon pratique et raisonnable, a accepté le point de vue selon lequel il ne faut pas négliger le bien parce qu'on recherche le mieux. Un désarmement par étapes a été accepté, mais non un échelonnement destiné à empêcher d'atteindre les objectifs que nous voulons atteindre. Troisièmement, les deux camps sont d'accord pour considérer que les mesures de désarmement doivent être équilibrées de telle sorte qu'aucun d'entre eux n'en tire à aucun moment d'avantage militaire notable. Quatrièmement, il a été convenu que l'exécution des mesures de désarmements s'effectuerait du début à la fin sous un contrôle international effectif par la création d'un organisme approprié de l'ONU. Enfin, il a été convenu que, concurremment avec l'exécution du désarmement, il existerait une force internationale des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

120. Tels sont les points d'accord. Ils doivent être examinés bientôt quant au fond en commission, mais je voudrais attirer ici l'attention sur l'Article 11 de la Charte, qui fait du désarmement, sans équivoque, l'un des buts des Nations Unies. L'Article 11 prévoit en effet que l'une des fonctions de l'Assemblée générale est d'étudier "... les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements et [de] faire, sur ces principes, des recommandations ... au Conseil de sécurité ...". Cela dit, je voudrais exposer ce qu'est à ce sujet la position de mon gouvernement.

121. Tout d'abord, je dirai qu'à notre avis une grande partie des divergences de vues au sujet desquelles on fait beaucoup de bruit — du fait que, pour les moyens modernes de publicité, les désaccords entre les grandes puissances sont des sujets plus intéressants que leurs points d'accord — manquent de cohérence lorsqu'on les examine à la froide lumière de la raison. Une telle assertion, venant d'un pays comme le mien ou d'une personne comme moi, risquerait d'être considérée comme tendancieuse; je me référerai donc au jugement d'une institution que beaucoup de délégations considéreront comme n'étant pas sujette à caution. On peut lire dans une publication de la Dotation Carnegie pour la paix internationale, parue tout récemment:

"En fait, les négociations sur le désarmement sont devenues elles-mêmes une arme de la guerre froide^{3/}."

En d'autres termes, au lieu de chercher à aboutir à un accord, nous utilisons les négociations pour essayer de montrer qu'une des parties est pour la guerre et que l'autre y est opposée.

"Les discours prononcés dans les commissions et en séances plénières de l'Assemblée ont eu plus souvent pour but d'influencer des secteurs de l'opinion que de rendre possible un accord avec les autres pays représentés à la table de conférence. A la fois l'Est et l'Ouest sont passés maîtres dans l'art de s'adresser directement aux peuples par-dessus la tête de leurs gouvernements^{4/}."

" ... "

"En commençant par les propositions concernant le contrôle international de l'énergie atomique, les deux camps ont mis au point une technique poussée d'utilisation des discussions à des fins de propagande."

^{2/} Voir Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale. Séances plénières, 26 juin 1945, vol. 1, p. 678.

^{3/} Joseph Noguee, *The Diplomacy of Disarmament*, International Conciliation No. 526, Dotation Carnegie pour la paix internationale, New York, janvier 1960, p. 281.

C'est ce qu'on pourrait appeler le "petit jeu" des négociations sur le désarmement. Un trait essentiel de ce "petit jeu" a consisté à savoir rejeter les propositions faites par l'autre camp sans avoir l'air de saboter les discussions.

"Chaque plan présenté par l'un des camps a contenu une série de propositions conçues de façon à obtenir le plus grand appui possible de la part de l'opinion. Chacun de ces plans a compris au moins un élément que l'autre camp ne pouvait en aucun cas accepter, ce qui rendait fatal le rejet. Le camp auteur du plan pouvait ensuite soutenir que l'autre camp était opposé à toute idée de désarmement. On peut ainsi considérer que l'élément inacceptable a servi d'échappatoire dans chaque série de propositions^{2/}."

122. En d'autres termes, les discussions sur le désarmement se sont poursuivies de façon telle qu'un des camps, après avoir donné son accord sur un point une certaine année, s'y est opposé l'année suivante. Il faut mettre fin à cet état de choses, en se rendant compte de ce qu'en sont les conséquences pour le monde. Sans vouloir sonner l'alarme, nous devons nous rappeler que la politique dite du "bord de l'abîme" n'est pas une méthode ou une stratégie sans danger. Avec sa masse d'armements, le monde est au bord d'un précipice, et la décision de nations si puissamment armées peut être prise dans l'ignorance des circonstances et, qui plus est, sous le coup de la peur. La peur engendre la haine entre les peuples, conduit à la violence et rend impossibles toutes négociations et tout règlement, parce qu'on se demande toujours comment on peut être sûr que l'autre partie tiendra sa parole. Il faut bien se dire que si l'on part de ce principe, il est inutile de négocier, et cela s'applique à toutes les négociations. Nous croyons donc que, pour ce qui est des négociations sur le désarmement, il faudrait que, chaque fois, à l'Assemblée, tous ceux qui y croient s'attachent à bien préciser que les discussions de fond doivent concerner l'objectif final, afin que l'affaire ne puisse traîner pendant on ne sait combien d'années.

123. Nous devons ensuite considérer les dangers croissants qu'entraîne le retard. L'un de ces dangers, Monsieur le Président, préoccupe votre pays. C'est ce qu'on a appelé le problème de la n-ième puissance. Un rapport d'un comité de savants américains, que M. Khrouchtchev a cité l'an dernier, a signalé qu'il y a maintenant un grand nombre de pays, dont le mien, qui sont capables de fabriquer des armes nucléaires dans un avenir relativement proche. Les progrès de la science et de la technologie nucléaires sont tels que ces pays pourront fabriquer de ces armes dans deux, trois ou quatre ans. Le nombre de ces pays qui était d'une dizaine l'an dernier, est passé à 20 cette année-ci. Nous avons tous lu dans les journaux que l'un de ces pays a maintenant fait plus ou moins par hasard des découvertes qui peuvent rendre la fabrication de ces armes peu coûteuse et très rapide. Il y a trois ou quatre ans, lorsque ma délégation a fait entrevoir cette possibilité à la Première Commission, l'un des grands spécialistes du désarmement a dit que nous cédions au romanescque. Le fait est, cependant, que la fabrication d'armes de destruction massive par un certain nombre de pays, et aussi par de petits pays ayant moins de responsabilités et peut-être de plus petites querelles, va en s'accroissant.

Dans trois ou quatre ans, il sera peut-être tout à fait impossible d'établir des moyens de contrôle ou d'inspection de la façon que nous désirons.

124. Les pays anciennement dépendants et peu privilégiés, comme le mien, éprouvent une autre crainte à ce sujet. Supposons qu'un des pays qui possèdent ou veulent posséder des armes nucléaires — je ne citerai pas de nom — veuille devenir membre du club nucléaire et, à cette fin, se soit doté d'un de ces engins, ou ait l'intention de s'employer activement à en obtenir. Il saurait que ni l'Union soviétique ni les Etats-Unis ne voudraient déclencher une guerre mondiale pour régler une querelle d'ordre local. Il faut le reconnaître: ce pays pourrait peut-être ainsi, impunément et en toute sécurité, utiliser cette arme comme la bombe atomique a été utilisée sur Hiroshima et Nagasaki à la fin de la guerre. A supposer que ce pays le fasse pour réprimer une insurrection coloniale, cela signifierait l'utilisation d'armes atomiques à des fins contraires à celles que vise l'Assemblée.

125. Ce n'est pas tout, car la diffusion de ces armes et des connaissances de technologie nucléaire représentera un grave danger même pour les grandes puissances, lorsqu'elles n'auront plus le contrôle des forces de destruction qui pourraient être déchaînées dans une guerre mondiale. La diffusion même des connaissances nucléaires rend donc absolument nécessaires le désarmement complet et l'interdiction absolue ainsi que la destruction de tous les stocks existants. Il ne faut pas qu'il y ait de demi-mesure à ce sujet. Le désarmement doit être général et complet. Telle est notre position.

126. Je voudrais maintenant examiner les moyens d'empêcher une rupture des discussions sur le désarmement. Presque depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, de 1946 jusqu'à présent, on a pris diverses mesures en vue de ces discussions. Je n'en ferai pas l'historique. Ma délégation, bien que cela n'ait pas toujours été visible dans les résolutions, a joué un rôle considérable à propos de ces mesures. Il y a eu le Comité des Cinq, puis la Commission du désarmement, composée de 12 membres. Il y a eu ensuite le Comité des dix puissances sur le désarmement. Ma délégation, de façon peut-être peu logique — et beaucoup de personnes à l'époque ont formulé des réserves à ce sujet — a accepté que les discussions se poursuivent entre les deux grandes puissances et entre leurs alliés au sein de ce comité, qui n'est pas un organe de l'ONU, mais vise les mêmes buts.

127. Le Comité des dix puissances est maintenant paralysé et ne poursuit plus de négociations. De l'avis de ma délégation, nous ne devons épargner aucun effort et nous ne pouvons accepter une interruption des négociations sur le désarmement, car, une fois interrompues, elles sont encore plus difficiles à relancer. Il serait peut-être difficile, par exemple, pour un nouveau Président des Etats-Unis, quel qu'il soit, de repartir pour ainsi dire de zéro. C'est pourquoi nous tenons beaucoup à ce que l'on trouve quelque moyen de poursuivre les négociations sur le désarmement, que le Comité des dix puissances se réunisse à nouveau ou non.

128. Il faut, pour cela, que les Etats-Unis et l'Union soviétique, ainsi que les alliés, c'est-à-dire les deux camps détenant les armes, donnent leur accord. Aussi toute résolution que nous adopterons n'aura de valeur que si elle bénéficie, le moment venu, de leur appui.

^{2/} Ibid., p. 282.

129. Si le Comité des dix puissances pouvait reprendre ses négociations, ma délégation en serait heureuse, malgré les déconvenues passées et les inquiétudes qui ont pu se faire jour d'un côté ou de l'autre. Cependant, nous ne voulons pas compter que sur ce comité ou quelque autre. Ce que nous voulons, ce sont des négociations. Il faut, afin d'essayer de dissiper la méfiance actuelle, que les pourparlers sur le désarmement se poursuivent, que l'on propose ou non d'élargir le Comité des dix puissances ou de le remplacer par un comité d'une composition différente et comprenant plus ou moins de 10 pays, quel que soit le lieu de réunion. L'Assemblée devrait, selon nous, user à cette occasion de son influence, surtout auprès des pays non engagés, afin de montrer au monde que les Nations Unies n'ont pas abandonné la lutte pour le désarmement. Nous tenons à dire, avec toute l'énergie dont nous sommes capables, que si nous ne prenons pas les dispositions nécessaires, cela provoquerait le découragement et même le désespoir dans les masses du monde entier. Bien que les négociations n'aient pas été très fructueuses jusqu'ici, nous ne pouvons en aucun cas, pour cette raison, y renoncer maintenant entièrement. C'était là l'une des préoccupations auxquelles répondait le projet de résolution [A/L.317] qui a été présenté il y a quelque temps par cinq chefs de gouvernement et qui n'a malheureusement pas réuni toutes les voix qu'il aurait dû obtenir.

130. Comme il faut des dispositions de rechange, nous pourrions soit reconduire le Comité des dix puissances sous une forme ou sous une autre en lui ajoutant des membres, soit le remplacer par un autre organisme, soit enfin — et ce n'est pas là une proposition que je fais, mais une simple idée que je voudrais émettre — envisager qu'en raison de la tension qui règne actuellement entre les deux camps, l'Assemblée charge immédiatement un groupe de pays de s'entretenir séparément avec les deux camps (je ne dis pas pour les ramener à la modération) en attendant que puisse être constitué un comité approprié. J'aimerais voir cette troisième possibilité explorée à la Première Commission. Mais, de quelque façon que l'on procède, il est indispensable de poursuivre les négociations sur le désarmement.

131. J'ai décrit deux des préoccupations de ma délégation en cette matière. Elles la conduisent à demander que la Première Commission, cette année, au lieu de se contenter de projets de résolution présentés par un camp ou par l'autre et qu'on adopte, avec ou sans modifications, afin de ne pas envenimer les choses, formule des directives précises. Il est nécessaire, en effet, que l'Assemblée assume de plus grandes responsabilités. Cela vaut également pour le Secrétaire général, autant que pour n'importe qui.

132. Que l'on me permette ici une digression: lorsque le Conseil de sécurité adopte une résolution, c'est à lui qu'il incombe de donner avec courage et sans atermoiement des directives pour son exécution; il ne doit pas venir après coup reprocher que ladite résolution n'a pas été appliquée. Il a toute latitude pour mettre au point le mécanisme d'application.

133. L'Assemblée générale devrait elle aussi, à titre d'exemple, formuler des directives à l'adresse de l'organisme de négociation, quel qu'il soit, ou en appeler aux grandes puissances. La première directive devrait concerner l'objectif qui est le nôtre, l'abolition complète de toutes les armes, moyennant quel nous pourrions vivre dans un monde sans guerre.

La deuxième devrait prévoir que le désarmement s'opérera dans un laps de temps déterminé. Je dis "déterminé" parce qu'il faut faire diligence et donner une large publicité au délai fixé. Comme je l'ai dit tout à l'heure, un grand retard rendrait le désarmement impossible. Par délai, on peut donc entendre trois ou quatre ans. Les points d'accord étant nombreux, l'Assemblée générale devrait également formuler une directive pour que l'on aille de l'avant sur ces points d'accord, au lieu de les laisser de côté et de ne s'occuper que des points de désaccord. La méthode actuelle semble être de se mettre d'accord sur quelque chose, de le laisser de côté et de chercher des sujets de désaccord.

134. Il faudrait également, en prévision d'une crise de confiance et afin précisément de créer la confiance nécessaire, que l'Assemblée formule une sorte de code, qui s'intégrerait à notre droit international et aux normes de bonne conduite, en vertu duquel une attaque d'un pays par un autre — je ne pense pas seulement aux grandes puissances — en particulier une attaque par surprise lancée au mépris des vieilles lois de la guerre serait considérée comme une violation des obligations internationales. Je ne prétendrai pas qu'en cas de guerre atomique ce code serait de grande valeur, mais, si l'on bannissait de la vie internationale toute idée d'attaque par surprise, comme nous l'avons fait de certaines armes dans la Convention de Genève, l'atmosphère aurait des chances de s'améliorer. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, des moyens d'empêcher une attaque par surprise. En nous préoccupant trop de ces moyens, nous en venons, je crois, à perdre de vue nos objectifs.

135. Les études techniques sont nécessaires, mais elles doivent avoir un but déterminé. Le code en question exprimerait l'idée que la préparation d'une attaque par surprise ou le fait de menacer d'une telle attaque comme moyen d'exercer une domination sont contraires à la loi des nations. Cette idée ferait ainsi partie de la doctrine universelle en matière d'ordre international. Elle peut paraître utopique à l'heure actuelle, mais, si nous ne créons pas le climat qui convient, nous avons peu de chances de réussir.

136. Ensuite, une directive devrait prévoir la conclusion rapide d'un accord sur la cessation des explosions nucléaires expérimentales. A défaut d'un tel accord, le risque, dont j'ai déjà parlé, de diffusion des armes nucléaires et aussi celui que constituent les effets des radiations ionisantes augmentent au point de mettre toute l'humanité en danger. Nous demandons donc qu'avant la fin du débat sur le désarmement l'Assemblée donne toutes ces directives. Elle doit trouver un moyen ou dispositif qui empêche une interruption complète des négociations sur le désarmement, faute de quoi les difficultés s'accroîtront encore. Ayant donné ces directives, l'Assemblée pourrait, avant même la fin de sa session, prendre des dispositions pour qu'elles soient mises en œuvre par voie de négociations.

137. Il me semble que tout cela est réalisable, si nous ne perdons pas de vue que ce que l'on attend de nous — et je reprends ici ce qu'a dit le président Roosevelt en 1945, alors que la guerre faisait encore rage — ce n'est pas tant "de mettre fin à la guerre que de mettre fin au commencement de toutes les guerres". C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire.

138. Nous devons donc, pour ce qui est de ces négociations, les aborder dans un esprit nouveau. Nous en sommes à un point où, pour l'Assemblée, à cette session marquée par la présence de tant de chefs d'Etat, de chefs de gouvernement et de ministres des affaires étrangères, la tâche n'est pas facile; mais il faut qu'elle ait conscience que le monde se trouve devant de graves problèmes et que ce n'est pas en les masquant que l'on évitera la catastrophe. Nous devons lutter contre la tendance de l'homme à chicaner sur des vétilles, alors qu'il s'est fixé de grands objectifs. Telle doit être notre attitude et, cette fois-ci, nous devons prendre la responsabilité de formuler des directives.

139. Jusqu'à présent, la Commission du désarmement n'a guère été qu'une boîte aux lettres. Son Sous-Comité a siégé; on s'y est chamaillé, comme je l'ai montré en citant des extraits d'une publication de la Dotation Carnegie pour la paix internationale. Le Sous-Comité s'est ensuite réuni, un ou deux jours avant la session de l'Assemblée générale, pour transmettre purement et simplement son rapport. A mon avis, la Commission du désarmement a manqué à ses devoirs. Qu'elle soit composée de 84 membres ou de 12, nous devons donner des directives à l'organe ou comité de négociation et le charger de faire rapport à la Commission du désarmement dans les trois ou quatre mois, afin que cette dernière puisse décider de convoquer ou non une session de l'Assemblée générale, qui poursuivrait les travaux. Nous ne sommes pas en faveur d'une formule plutôt que d'une autre à ce sujet, mais nous pensons qu'avec une participation accrue de tous les Membres de l'ONU une expression répétée de leurs préoccupations, une meilleure connaissance à travers le monde de ce qui est en jeu et des progrès que nous faisons, et, qui plus est, une publicité donnée à ce qui peut être considéré comme des manœuvres d'obstruction, il serait possible d'accélérer les travaux en matière de désarmement. C'est tout ce que je dirai, pour le moment, en ce qui concerne le désarmement, car je me propose de revenir sur la question, plus en détail, en commission.

140. Je passe maintenant à la dernière partie des observations que je veux présenter ce matin. Les représentants ont entre les mains un projet de résolution [A/L.320 et Add.1 à 6] qui a pour auteurs 15 ou 16 pays, dont le mien. Un instant avant que je monte à cette tribune, les délégations du Cambodge, de Ceylan, de l'Ethiopie, de la Guinée, du Népal, de la Nigéria et du Soudan m'ont demandé de signaler qu'ils désiraient être ajoutés à la liste des auteurs et je crois que d'autres pays encore y ont ajouté leurs noms. L'Assemblée verra que ce texte n'est pas l'expression d'aspirations ou d'opinions particulières à une partie du monde. La liste des auteurs comprend non seulement des pays d'Asie, comme le mien, et d'Afrique, avec lesquels ma délégation a des liens étroits — et je suis sûr qu'à une ou deux exceptions près tous les pays de ce continent voudront s'associer aux auteurs de ce projet — mais aussi des pays d'Amérique latine qui ont pris une part active aux débats sur le désarmement. La liste des auteurs comprend également des pays d'Europe qui ne sont pas associés aux groupements actuels de puissances. On y trouve ainsi l'Autriche, la Finlande et la Yougoslavie aux côtés de la Bolivie, de l'Equateur, du Mexique, du Panama et du Venezuela — j'espère que je n'oublie personne — de même que des pays arabes, des pays d'Afrique et des pays d'Asie.

141. Ce projet de résolution est présenté à l'Assemblée non seulement avec les vœux mais avec l'appel que ces pays ont adressé à l'Assemblée pour qu'elle l'adopte. Je ne pense pas avoir besoin d'en parler longuement, mais je tiens à dire que ma délégation ne le considère pas comme une suite de mots sans grand sens. Ce n'est pas ce que l'on appelle un projet de résolution de caractère général, qui peut donner à chacun l'impression de se réfugier dans le vague. Nous l'avons présenté parce que, comme nous le savons tous, les tensions mondiales se sont aggravées. Jusqu'à présent, les délibérations de l'Assemblée n'ont pas eu pour trait distinctif de provoquer un changement d'atmosphère à cet égard. Certains d'entre nous ont jugé que c'était là un besoin impérieux, pour nous-mêmes aussi bien que pour l'opinion mondiale, afin que subsiste la confiance placée dans l'Organisation des Nations Unies, que les peuples ne se sentent pas déçus, que leur attente et leurs aspirations amènent même ceux qui ont des conceptions générales différentes à comprendre qu'il existe une force extérieure implacable qui ne tiendra aucun compte de leurs particularités ou de leurs craintes propres. C'est là un problème mondial au moment où le monde est au bord d'une catastrophe, où son progrès économique et social est également retardé par la menace constante de la guerre, où les relations entre pays, au lieu d'être marquées par plus de tolérance et d'amitié, les font se ranger d'un côté ou de l'autre, et où les nouveaux pays qui viennent à l'Assemblée et qui devraient voir s'ouvrir devant eux des perspectives de coopération se trouvent en présence d'un antagonisme d'idéologies. Nous avons donc rédigé ce projet de résolution sans chercher à répartir les blâmes ou les responsabilités et en nous attachant à énoncer des jugements qui sont en tout point conformes à la Charte et qui tiennent compte de la situation de fait. On lit par exemple, dans le projet de résolution:

"L'Assemblée générale,

"Profondément inquiète de l'aggravation des tensions mondiales,

"Considérant que la détérioration des relations internationales constitue un risque grave pour la paix et la coopération mondiales".

142. Au cours de nos échanges de vues sur ce projet — il était naturel d'en considérer tous les aspects — nous nous sommes demandé si c'était là un jugement alarmiste sur l'état des choses. Nous ne le pensons pas, bien que l'état des choses donne effectivement des raisons de s'alarmer. Il est juste qu'une organisation responsable comme l'est la nôtre constate que l'aggravation des tensions mondiales — que ce soit entre les pays représentés ici ou ailleurs — est telle qu'étant donné les progrès techniques actuels et la crise de confiance dont j'ai parlé, la paix internationale se trouve courir un risque grave. Bien que ce risque ne se présente pas sous forme de déclaration de guerre ou autre chose de ce genre, ce n'en est pas moins un risque grave. C'est ce qui nous fait dire que ce serait une erreur de ne pas regarder la situation en face. Les Nations Unies doivent au monde d'être franches envers lui. C'est pourquoi nous ne voudrions pas de réserves sur ce point.

143. Nous avons également dit qu'une plus grande harmonie entre les nations, quelles que soient les différences qui existent entre leurs systèmes économiques et sociaux, cette harmonie dont parle la

Charte, amènerait les pays à être plus tolérants et à mieux se comprendre, et nous avons dit aussi que l'Organisation des Nations Unies doit être un centre où s'harmonisent les intérêts en opposition. Ce sont là certains des buts fondamentaux de la Charte, et le troisième considérant du projet de résolution expose donc bien notre position. Le projet demande que tous les pays, conformément à la Charte des Nations Unies, s'abstiennent de toute action pouvant aggraver les tensions internationales. Si l'on veut une détente, il est évident qu'il faut s'abstenir d'aggraver les tensions. Cette aggravation peut résulter d'une action psychologique, de préparatifs militaires, d'ingérences, de menaces de divers genres à la sécurité. Il n'appartient pas à l'ONU de prescrire à tel ou tel pays ce qu'il doit faire, mais simplement d'en appeler au bon sens des nations, à leur fidélité à la Charte et au respect des obligations qu'elle leur impose.

144. Le paragraphe 2 du dispositif est, selon nous, essentiel en la circonstance, car, bien que nous reconnaissons tous que les Etats-Unis et l'Union soviétique sont les deux grandes puissances de prime importance dans le monde, et bien que les autres puissances qui prennent part à nos discussions soient intéressées au même titre, l'Organisation en tant que telle ne peut se dérober à ses responsabilités, et toute son autorité et son pouvoir n'ont pas d'autre source que les Etats Membres. La coopération nécessaire doit donc être accordée sans réserve à l'ONU, afin qu'elle devienne un instrument efficace pour sauvegarder la paix, et favoriser le progrès économique et social de tous les peuples. Un des grands succès de l'ONU a été que, malgré tout ce qui s'est passé dans le monde, malgré de grands antagonismes, malgré les possibilités techniques de destruction massive et malgré la crise de confiance, l'Assemblée et l'Organisation ont survécu. Leur survie est un grand succès, et nous ne devons donc rien faire qui n'aide au renforcement de l'ONU.

145. Le Secrétaire général a évoqué ce matin, comme il l'avait fait dans l'introduction à son rapport annuel [A/4390/Add.1], la tâche plus discrète et moins bien connue du public que l'Organisation poursuit dans les domaines économique et social. Pour cette tâche également, il est bon que nous réaffirmions devant le monde que, quelles que soient les difficultés, nous ne perdons pas confiance, mais continuons à avoir foi dans l'aptitude des Nations Unies à aller de l'avant, et ferons de notre mieux.

146. Le projet de résolution contient enfin un appel aux Etats Membres. J'espère que l'Assemblée voudra bien accorder son attention et faire bon accueil à ce projet de résolution que j'ai l'honneur de lui soumettre. Je souhaite qu'elle ne l'adopte pas simplement sans opposition, mais par un vote à l'unanimité, afin que le monde sache qu'en dépit de toutes les divergences de vues nos objectifs sont la concorde et la tolérance, l'adoption de toutes les dispositions propres à renforcer l'Organisation et à lui fournir l'appui dont elle a besoin, et que, dans les semaines à venir, nous allons nous occuper des problèmes qui se posent, dont j'ai évoqué certains.

147. C'est tout ce que j'avais à dire. J'ai parlé d'autres pays qui désirent se joindre aux auteurs du projet de résolution. Nous nous en remettons au jugement et à la sagesse du Président pour ce qui est de la procédure à suivre touchant ce projet. Toutefois, nous voudrions demander que l'Assemblée soit invitée à se prononcer à son sujet avant la clôture de la dis-

cussion générale, afin que le monde sache de quel appui il a bénéficié, et, en tant que représentant d'un des pays auteurs de ce projet, je me permets d'exprimer le vœu que tous les représentants voteront en sa faveur.

148. Au début de mon intervention, j'ai rappelé que la quinzième session de l'Assemblée générale s'était ouverte dans une atmosphère d'inquiétude, mais aussi d'espoir. Je pense qu'il serait juste aussi — et qu'il est même nécessaire — de dire qu'en plus de l'inquiétude et des espoirs, et en dépit même de doutes et de méfiances, on voit également se manifester à l'Assemblée une volonté de cohésion, la volonté d'atteindre les buts énoncés dans la Charte et de faire disparaître du monde les maux engendrés par l'exploitation d'autrui, le manque d'équilibre et les menaces de guerre. Nous devons proclamer cette volonté afin de pouvoir clore la discussion générale et poursuivre nos travaux en nous disant, malgré toutes nos difficultés et les passions qui éclatent parfois, que les peuples eux non plus ne veulent pas se blesser, même s'ils se heurtent, que nous avons ici une organisation qui a été créée par l'humanité après bien des échecs, et que, même si certains de nos efforts échouent, nous ne devons pas nous laisser abattre mais persévérer dans notre œuvre. Comme l'a écrit le poète:

*Dis-toi, laboureur, dans ta peine,
Qu'il n'est de moisson très prochaine.
Regarde toujours devant toi.
Trace un sillon profond et droit.*

149. J'ai parlé en toute modestie — celle d'une nation qui ne recherche pas la puissance et n'entend pas prescrire de panacées, mais tient à dire ce qu'elle pense et à apporter au monde sa modeste contribution, quels que soient les risques que nous ayons à courir pour la cause de la paix.

150. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): La liste des représentants qui devaient prendre la parole au cours de la discussion générale est épuisée. Cependant, sept délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Comme l'Assemblée le sait, S. M. le roi de Danemark prononcera une allocution devant l'Assemblée cet après-midi. Je proposerai qu'après l'allocution de Sa Majesté et une courte suspension de séance, l'Assemblée entende les sept orateurs qui ont demandé à exercer le droit de réponse. Aussitôt après, je me propose de déterminer comment l'Assemblée désire que nous procédions au sujet du projet de résolution [A/L.320 et Add.1 à 6] que vient de présenter le chef de la délégation indienne.

POINT 51 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux postes devenus vacants dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale:

b) Comité des contributions

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/4538)

151. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Nous allons passer maintenant au point 51, b, de l'ordre du jour, concernant l'élection d'un membre pour pourvoir un poste vacant au Comité des contributions. La Cinquième Commission a présenté un rapport à ce sujet [A/4538]. Afin que le Comité des contributions

puisse se réunir dès aujourd'hui, puis-je considérer que l'Assemblée confirme l'élection qui a eu lieu à la Cinquième Commission et est disposée à adopter le projet de résolution proposé dans le rapport de la Cinquième Commission? S'il n'y a pas d'opposition,

ce rapport sera considéré comme approuvé et le projet de résolution comme adopté.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 15.